

EMPLOI ET SPECTACLE

Rapport de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

2008-2009

Sommaire

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : LES THEMES DE TRAVAIL 2008 – 2009	7
QUELQUES APPROFONDISSEMENTS DE SOURCES STATISTIQUES	8
• • La connaissance de l'emploi dans le spectacle : éléments de bilan statistique	8
• • Les perspectives d'exploitation de la source CNFPT	8
• • Les perspectives d'exploitation des données statistiques de Pôle Emploi	9
SUIVI DE TRAVAUX MENES EN PARALLELE	10
• • L'avancement du projet de Fichier national des licences d'entrepreneur de spectacle (ATALIE).....	10
• • Information sur le travail du Groupe « observation » des Entretiens de Valois	10
• • Information sur le lancement d'études sur l'économie du spectacle vivant.....	11
LES PISTES DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2009-2010	12
SECONDE PARTIE : L'ACTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION.....	13
UN BREF RAPPEL DE LA DEMARCHE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION.....	14
DONNEES NATIONALES	15
• • Quelques tendances évolutives à propos de l'actualisation 2009	18
• • Enquête Emploi (Insee)	20
• • Déclarations annuelles des données sociales (D.A.D.S.) (Insee).....	21
• • Pôle Emploi - les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10.....	23
• • Pôle Emploi - les demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant.....	27
• • Caisse des congés spectacles	30
• • Audiens	35
• • Guso.....	39
• • Afdas.....	42
DONNEES REGIONALES.....	45
• • Déclarations annuelles des données sociales (D.A.D.S.) (Insee).....	46
• • Pôle Emploi - salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 & 10.....	48
• • Pôle Emploi - demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle.....	49
• • Caisse des congés spectacles	50
• • Audiens	52
• • Guso.....	54
• • Afdas.....	55
ANNEXES	57
ANNEXE 1 - PRESENTATION DE LA COMMISSION EMPLOI	57
ANNEXE 2 - LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA COMMISSION.....	58
ANNEXE 3 - CALENDRIER ET ORDRE DU JOUR DES REUNIONS EN 2008-2009	60
ANNEXE 4 - PRESENTATION DES SOURCES STATISTIQUES PERMETTANT DE DECRIRE L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE	61
• • Recensement de la Population (Insee)	61
• • Enquête Emploi (Insee)	62
• • Déclarations annuelles des données sociales (DADS).....	63
• • Caisse des congés spectacles	64
• • Audiens	65
• • Unédic.....	66
• • Afdas.....	67
• • ANPE.....	68
• • Guso.....	69
ANNEXE 5 - APPROCHE DU CHAMP DU SPECTACLE PAR LES NOMENCLATURES GENERALES.....	70
• • NOMENCLATURE PCS « Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	70
• • NOMENCLATURE NAF « Activités de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	71
• • NOMENCLATURE ROME « Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	71
• • CATEGORIES UTILISEES PAR PÔLE EMPLOI pour classer les demandeurs d'emploi	72

Introduction

Le présent rapport rend compte des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) d'octobre 2008 à juin 2009.

Rappelons que cette Commission a été créée en 1993, en même temps que le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) dont elle est une émanation¹, avec mission de produire une connaissance objective et partagée sur l'emploi dans le champ du spectacle (spectacle vivant, cinéma et audiovisuel). La Commission est composée de représentants des organisations professionnelles du spectacle, des organismes sociaux et de l'administration. Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 1994 et 1995, rassemblant les travaux statistiques existants et appelant au lancement de travaux nouveaux là où le constat d'une insuffisance d'éléments de connaissance avait été posé.

Après plusieurs années de pause et tandis qu'un ensemble de travaux convergents réalisés à l'initiative des professionnels et/ou de l'administration permettait d'améliorer sensiblement la connaissance de l'emploi du secteur², la Commission a été officiellement réinstallée par le Ministre de la Culture à l'automne 2003, dans le contexte de la crise sociale ouverte par la réforme du dispositif spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Les objectifs qu'elle poursuit sont les suivants :

- Construire un système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle, à partir de toutes les sources nationales et professionnelles mobilisables, régulièrement actualisées ;
- Produire des recommandations méthodologiques (notamment, en termes de définition du champ du spectacle à partir des nomenclatures officielles) nécessaires à une harmonisation des démarches d'études, tant au niveau national que régional ;
- Etablir, sur la base des données statistiques régulièrement produites, un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi dans le spectacle, en évolution.

Régulièrement réunie depuis 2003, sous la présidence de M.Claude Seibel, au rythme de plusieurs réunions plénières annuelles entre lesquelles s'intercalent des réunions techniques préparatoires, la Commission Emploi a pu mettre en place, grâce à une forte mobilisation des organisations professionnelles et de l'ensemble des organismes sociaux producteurs de données statistiques, un système d'information statistique composée d'une dizaine de sources différentes³, produisant désormais des données actualisées chaque année sur l'emploi, l'activité et les entreprises du secteur, au niveau national et régional.

Le présent rapport⁴ est donc consacré à l'actualisation de ces données statistiques. Cette actualisation est précédée par une courte synthèse des thèmes de travail spécifiquement abordés au cours des différentes réunions de l'année 2008-2009.

¹ Cf Décret du 29 mars 1993.

² On peut citer notamment :

Rémi Debeauvais, Pierre-Michel Menger, François Piettre *et alii*, *Le spectacle vivant*, Paris, La Documentation française, Contrat d'études prospectives, 1997, 442 p. ; *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications*, Paris, CPNEF-SV, 2001, 348 p. ; *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, Paris, CPNEF-SV, 2003 ; Janine Rannou, *Les itinéraires d'emploi des cadres, techniciens et ouvriers intermittents de l'audiovisuel et des spectacles*, Paris, CSA/DEP, 1996, et *Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier*, Paris, CSA/DEP, 1997 ; Pierre-Michel Menger, *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La Documentation française, 1997.

³ Il s'agit des sources statistiques suivantes : Insee (enquête Emploi ; Recensement de la population ; DADS), Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, ANPE, Afdas, GUSO.

⁴ On trouvera les rapports des années précédentes dans la collection des *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, téléchargeables sur le site : www.culture.gouv.fr/deps (Notes n° 33, 40 et 47).

Première partie : les thèmes de travail 2008 – 2009

Quelques approfondissements de sources statistiques

• La connaissance de l'emploi dans le spectacle : éléments de bilan statistique

A l'issue de la remise du Rapport *Bilan sur le plan de professionnalisation et de structuration du spectacle vivant et enregistré*⁵ en novembre 2008, la Commission a souhaité interroger les rapporteurs sur les éventuelles lacunes qu'ils auraient repérées dans l'appareil statistique mobilisé pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle.

Au nom des rapporteurs, M. Jean-Michel Charpin, Inspecteur Général des Finances, a tenu à souligner en préambule à son audition que peu de secteurs disposent aujourd'hui d'un tel dispositif statistique, régulièrement actualisé, fondé sur d'aussi nombreuses sources. Pour autant, cette forte mobilisation autour d'une connaissance partagée de l'emploi ne semble pas couper court aux critiques, souvent très virulentes, des acteurs du domaine – certains d'entre eux déplorant encore à ce jour l' « absence d'information statistique ».

Les rapporteurs soulignent pourtant que :

- l'objet d'un système d'information statistique n'est pas de livrer une connaissance exhaustive à tout instant - la recherche de l'exhaustivité étant même largement déraisonnable ;
- la connaissance objective du secteur rendue possible par ce dispositif statistique est aujourd'hui bien supérieure à celle dont disposent les autres secteurs de l'économie ;
- les démarches engagées dans le secteur du spectacle ont d'ores et déjà fourni d'importants résultats et la ressource nationale consentie à l'observation statistique paraît suffisante.

Ce constat posé, M. Charpin a souligné *deux pistes de travail* qui lui semblent pouvoir compléter utilement la connaissance du secteur dans les prochaines années :

- la *comparaison internationale* : autant les données nationales sur le secteur abondent, autant la référence aux pays voisins est absente. Il serait donc important de se rapprocher des instances statistiques européennes pour produire des données fiables et comparables.
- le *développement d'un travail spécifique sur les revenus* : les sources mobilisées permettent une bonne connaissance des revenus d'activité et des revenus de substitution. Mais il pourrait être utile de mieux cerner les revenus annexes, voire les revenus globaux des ménages dans lesquels vivent ces personnes. Cette piste fait cependant l'objet de très fortes réserves parmi les membres de la Commission.

• Les perspectives d'exploitation de la source CNFPT

A plusieurs reprises, les membres de la Commission se sont interrogés sur la pertinence d'une exploitation des données statistiques du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour appréhender l'emploi permanent du spectacle au niveau territorial.

Plusieurs observatoires régionaux ayant exploré cette source, il a été demandé à M. André CURMI, responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant de Poitou-Charentes et coordonnateur de la Plate-forme interrégionale, de procéder au recensement de ces différentes expériences.

André CURMI précise les équipes régionales concernées et la nature des investigations qu'elles ont menées :

- en Lorraine, un travail ponctuel mené conjointement par la Direction régionale Lorraine de l'INSEE et le CNFPT a été réalisé en 2004 ;
- en Bourgogne, les données collectées, déjà assez anciennes, ne concernent que l'enseignement artistique spécialisé ;

⁵ La réalisation de ce rapport avait été confiée conjointement à l'Inspection générale des Finances (Jean-Michel CHARPIN, Maud JUTTEAU), à l'Inspection générale des affaires sociales (Agnès JEANNET, Marguerite MOLEUX) et à l'Inspection générale des affaires culturelles (LÊ NHAT Binh, Daniel BARROY).

- en région Centre, une enquête ponctuelle assez lourde a été réalisée, mais elle portait sur l'ensemble du champ culturel et non sur le seul secteur du spectacle ;
- en région PACA, l'association ARCADE a procédé à un état des lieux régional ;
- en région Rhône-Alpes, l'association NACRE a intégré la source CNFPT dans le travail de diagnostic régional de l'emploi dans le spectacle vivant et dans l'audiovisuel réalisé en 2007, en ce qui concerne l'appréhension des emplois d'enseignant.

Le croisement de ces différentes expériences conduit à un diagnostic très prudent quant aux perspectives d'exploitation des données du CNFPT. En l'état actuel, les limites pour l'appréhension de l'emploi du spectacle sont les suivantes :

- les données disponibles sont exprimées par « filières » et/ou « cadres d'emploi ». Seuls quatre des neuf cadres d'emploi constituant la « filière culturelle » intéressent plus ou moins directement la cible recherchée par la Commission emploi (« assistants territoriaux d'enseignement artistique », « assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique », « professeurs d'enseignement artistique » et « directeurs d'établissements d'enseignement artistique ») – encore ces postes concernent-ils uniquement l'emploi d'enseignant, sans qu'il soit possible, dans l'état actuel d'agrégation des données, de distinguer les enseignants de musique, théâtre, danse (donc relevant du spectacle) des autres enseignants d'art (arts plastiques, architecture ...).
- les données exprimées par « secteurs d'activité » présentent le même type de difficulté : seuls deux des secteurs composant la nomenclature en vigueur concernent le champ culturel – « action culturelle », « culture-enseignement artistique » - , mais sans possibilité d'isoler les activités propres au seul champ du spectacle.

A la suite de cet état des lieux, plusieurs éléments sont soulignés par les participants de la Commission :

- l'intérêt pour l'activité d'enseignement est confirmé par de nombreux participants. Celle-ci constitue en effet très souvent un pôle d'activité pourvoyeur de revenus réguliers pour bon nombre d'interprètes dans le secteur du spectacle (particulièrement, dans les activités musicales). Il serait donc important de mieux connaître cet emploi, notamment en termes de volume horaire, car l'emploi d'enseignant est souvent très fragmenté. Des données très précises sont d'ores et déjà disponibles sur les enseignants des conservatoires classés à partir de l'enquête régulière auprès de ces structures (enquête Pélleas du DEPS), mais il serait utile de disposer de données sur l'ensemble du champ de l'enseignement musical.
- il semble souhaitable de procéder en deux temps : d'une part, continuer à clarifier les objectifs poursuivis (que cherche-t-on ? sur quels types d'emploi ? A quel niveau de détail ? etc) ; d'autre part, constituer un groupe de travail technique (DMDTS/DEPS/CPNEF/Plate-forme régionale) avec l'Observatoire de la Fonction Publique Territoriale pour voir dans quelle mesure des données plus fines et mieux adaptées à la connaissance de l'emploi dans le spectacle pourraient être obtenues.

• **Les perspectives d'exploitation des données statistiques de Pôle Emploi**

La récente création de Pôle Emploi a incité les membres de la Commission à souhaiter disposer d'un panorama actualisé du système d'information statistique dont dispose cet organisme, dans la perspective de mieux connaître les conditions d'emploi et d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle – l'une des questions clés étant de savoir si ces informations statistiques pourraient être déclinées selon le métier exercé par l'individu.

Les deux volets principaux de ce système d'information ont donc été présentés tout à tour : volet chômage – déjà largement exploité, notamment dans le cadre des travaux de la présente Commission – et volet emploi, pour l'instant non exploité (à l'exception des données propres au Guso).

Les données sur le chômage

Elles proviennent des exploitations régulières du Fichier National des Assédic. Elles permettent le suivi, depuis 1993, de l'ensemble des allocataires ayant perçu au moins une journée d'indemnisation et celui des demandeurs d'emploi ayant eu au moins une journée d'inscription au chômage au cours de la même période.

Ces données permettent de disposer, pour chaque individu, d'un ensemble d'informations sur :

- les caractéristiques socio-démographiques de la personne (identifiant, NIR, date de naissance, code de la commune de résidence, ...)
- les caractéristiques de sa prise en charge (date d'inscription, de radiation, catégorie de demandeur d'emploi, ...), de sa demande d'allocation (nombre d'unités d'affiliation, date retenue pour apprécier les droits, nombre de jours de différé, ...), de son ouverture de droits (pour chaque droit : date de début et de fin de période, code NAF du contrat de travail et code métier du contrat de travail ayant servi à l'ouverture des droits, nombre de cachets groupés, nombre de cachets isolés, ...), des périodes d'indemnisation dont il a bénéficié (début et fin de période, motif d'ouverture et/ou de fermeture de la période, montant du salaire journalier, ...), ainsi que de l'activité réduite qu'il a pu exercer (nombre d'heures, salaire brut, ...).

Un fichier propre aux périodes d'affiliation offre en outre de nombreuses informations sur le contrat de travail, sur l'employeur et sur le droit ouvert.

Les données sur l'emploi

Elles proviennent de deux bases historiques : celle issue des Déclarations uniques simplifiées (DUS) et des feuillets Guso, d'une part, celle issue des Attestations employeurs mensuelles (AEM), d'autre part.

Les deux fichiers des DUS et des AEM, issus de deux applications différentes, contiennent des éléments quasiment identiques sur le salarié (NIR, date de naissance, code postal commune, ...), son contrat de travail ou sa prestation (dont le métier exercé, le salaire, ...), son employeur (code NAF, n° SIRET, forme juridique, ...), le montant des cotisations (URSSAF, AUDIENS, CCS, AFDAS, ...).

Cette présentation très complète a permis à la Commission de conclure que la donnée « métier » était effectivement présente dans tous les fichiers statistiques de Pôle Emploi.

Elle y est codifiée selon une nomenclature propre à l'Assurance chômage, extrêmement détaillée (environ 1 150 appellations au total), qui recense toutes les fonctions du champ d'application de l'Annexe 8, ainsi que les métiers artistiques.

La création d'une Table de passage visant à simplifier cette nomenclature et à l'articuler sur la nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant mise au point par la CPNEF-SV est d'ores et déjà réalisée (les métiers propres à l'audiovisuel n'ont pas fait l'objet, pour le moment, d'une telle harmonisation).

Des statistiques sur les métiers à partir du volet « chômage » sont à présent disponibles, mais l'exploitation du volet « emploi » est encore en phase d'exploration.

Suivi de travaux menés en parallèle

- **L'avancement du projet de Fichier national des licences d'entrepreneur de spectacle (ATALIE)**

Une première extraction des licences actives de la base Atalie a été réalisée avec succès à l'automne 2009, à partir d'un nombre de variables pour l'instant limité : nombre de licences et catégories, implantation géographique, structure juridique de l'entreprise, disciplines concernées, accords collectifs, subventionnement.

En 2011, le projet « Atalie grand public » devrait être finalisé et permettre la consultation publique de la liste des licences.

- **Information sur le travail du Groupe « observation » des Entretiens de Valois**

M. Daniel BARROY, président de ce Groupe, a indiqué aux membres de la Commission qu'à l'issue d'une première phase de réunions, dans le cadre des Entretiens de Valois, il a été convenu de maintenir un groupe de travail qui sera chargé d'élaborer un tableau de bord des évolutions du spectacle vivant, puis de mettre en place une plate-forme permettant de rassembler les démarches d'observation (y compris régionales), afin de mieux maîtriser la richesse des données et de mieux la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

Ce groupe (qui doit fonctionner jusqu'à l'été 2009) ne traitera pas des données sur l'emploi, puisque c'est là le champ de la présente Commission, mais il s'intéressera au suivi des trois domaines suivants : publics, financements et activité (production/diffusion).

Le travail sur la connaissance des publics est d'ores et déjà engagé. Les membres du groupe ont évoqué au préalable la question des sources d'information et de leur homogénéité, en l'absence d'un logiciel de billetterie commun. Ils ont débattu également du champ d'observation le plus pertinent : souhaite-t-on observer les publics des seules structures titulaires de la Licence d'entrepreneur de spectacles ou ceux d'un champ plus large ? Souhaite-t-on s'intéresser aussi aux spectacles en amateur ? Comment étudier les publics des spectacles de rue ?

Au-delà des difficultés relatives à la définition de l'observation et à celles des outils les plus adaptés pour la mettre en œuvre, c'est la faible structuration du secteur qui constitue sans doute le premier frein à une observation fiable et homogène du champ du spectacle.

• **Information sur le lancement d'études sur l'économie du spectacle vivant**

Le DEPS a souhaité, à la demande de la DMDTS, inscrire à son programme de travail pour 2009-2010, un volet d'études spécifiques sur l'économie du spectacle vivant.

Philippe CHANTEPIE, chef du DEPS, a en effet rappelé le paradoxe entre les mutations de très grande ampleur subies par le champ du spectacle au cours des dernières années et la relative pauvreté du champ des études et de la recherche dans ce domaine, depuis les travaux fondateurs des années 1980.

La conjugaison de ces deux constats milite donc fortement pour le lancement de travaux croisés et complémentaires sur ce thème, et notamment :

- le lancement, en coordination étroite avec l'INSEE, de la première enquête annuelle d'entreprises (« enquête sectorielle annuelle », ESA, qui remplace désormais l'« enquête annuelle d'entreprise », EAE) auprès des entreprises du spectacle vivant. Un travail sur la partie mobile du questionnaire d'enquête doit être mené par le DEPS au printemps 2009, en étroite concertation avec les professionnels, et une phase de test de ce questionnaire est prévue auprès d'un échantillon d'entreprises du spectacle vivant.

La première enquête « ESA spectacle vivant » devrait pouvoir se dérouler début 2012, puis être réitérée chaque année, en même temps et selon le même protocole que les autres enquêtes d'entreprises sectorielles conduites par l'INSEE ;

- l'actualisation de l'étude sur les prestataires techniques ;
- la réalisation d'une cartographie économique du spectacle vivant. Les différents segments constitutifs du spectacle vivant ne fonctionnent pas tous selon les mêmes modèles économiques. Il apparaît donc nécessaire de procéder à une analyse transversale, exploratoire et descriptive de ces modèles, afin de dégager, pour chacun, comment les fonctions de production, de diffusion, de programmation, sont les plus généralement exercées, par quels acteurs et avec quelles relations de filière (intégration verticale, état de la concurrence, etc.).

Ce premier travail doit pouvoir servir de support à l'élaboration du cahier des charges d'un Appel à propositions de recherche au cours de l'été 2009.

Les pistes de travail pour l'année 2009-2010

Concernant le programme de travail de la Commission Emploi pour 2009-2010, les thèmes suivants sont évoqués :

- la *poursuite du travail engagé à partir de la source DADS*. Cette source constitue en effet une base de connaissance irremplaçable pour l'appréhension de l'emploi salarié dans le spectacle, notamment en ce qu'elle permet d'appréhender les activités des individus en dehors du champ du spectacle. Elle s'est en outre enrichie de plusieurs variables très précieuses pour la connaissance de l'emploi : la variable « contrat de travail » (CDI, CDD, emploi aidé, vacataire,), notamment, ainsi que la variable « métier » (qui n'est toutefois obligatoirement renseignée que par les entreprises de plus de 20 salariés).

Deux nouvelles pistes de travail pourraient être lancées, en plus de l'exploitation désormais annuelle de ces données : d'une part, le suivi individuel, d'une année à l'autre, des salariés repérés dans le champ du spectacle qui permettrait de mener une étude statistique longitudinale sur les trajectoires d'activité de ces salariés sur plusieurs années ; d'autre part, le rapprochement des fichiers DADS et Pôle Emploi, pour une connaissance statistique exhaustive de l'emploi dans ces métiers.

Ces deux démarches, qui devraient être opérées dans le strict respect des règles du secret statistique, supposent un rapprochement préalable avec l'INSEE ;

- la *poursuite du travail mené avec le CNFPT* dans la perspective, notamment, d'améliorer la connaissance des emplois d'enseignant. Un rapprochement avec l'Observatoire de la Fonction publique territoriale, d'une part, et avec le Pôle « Culture » du CNFPT de Nancy sont envisagés ;
- l'information de la Commission Emploi du résultat des *travaux réalisés conduits par l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant* (pilote par la CPNEF-SV et par l'AFDAS), visant à établir des tableaux de bord statistiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces travaux sont réalisés par le CEREQ ;
- une première *exploitation des données de Pôle Emploi*, notamment une première exploitation des Attestations employeur mensuelles (AEM).
- une première *exploitation des données extraites du logiciel Atalie* des licences d'entrepreneur de spectacles vivants.

Seconde partie :

**L'actualisation du système d'information statistique sur
l'emploi dans le spectacle**

Un bref rappel de la démarche de travail de la Commission

Observer l'emploi est une entreprise inévitablement complexe qui suppose de conjuguer plusieurs approches complémentaires (individus / entreprises, professions / secteur, emploi / chômage, ...) et donc aussi de mobiliser un grand nombre de sources statistiques différentes.

Observer l'emploi dans le spectacle l'est encore bien davantage, s'agissant, au sein du secteur culturel, d'un champ particulièrement hétérogène, en très forte expansion numérique et parcouru en permanence par de profondes mutations.

Cette complexité incontournable s'inscrit fortement à l'encontre de la recherche pressée du « bon » chiffre sur l'emploi, inévitablement condamnée à ne recueillir qu'une vision partielle (et souvent partielle) de la réalité.

Dès sa réactivation en 2003, la Commission s'est attachée, sur la base de ce constat méthodologique, au recueil et à l'expertise de toutes les sources statistiques propres à éclairer la connaissance de l'emploi du spectacle sous toutes ses dimensions, en cherchant à pointer les atouts spécifiques de chacune d'elles, dans un esprit de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

Ces sources, particulièrement nombreuses, relèvent de deux grandes « familles » : des *sources nationales*, propres à l'ensemble du système économique, au sein desquelles des données sur le champ du spectacle peuvent être extraites, et des *sources professionnelles* émanant des organismes sociaux spécifiques du spectacle, offrant, au-delà des données de gestion propres à leur objet (gérer les retraites, les droits à congé, le chômage, ...), certaines informations irremplaçables sur les emplois et l'activité du secteur.

Un système d'information statistique a ainsi été mis en place, composé d'une dizaine de sources (Recensement de la population, enquête Emploi, DADS, Pôle Emploi, Caisse des congés spectacles, Audiens, Guso, AFDAS), et le principe de son actualisation annuelle a été posé, de même que celui d'une production de données statistiques régionalisées, à chaque fois que celle-ci se révélait possible.

On trouvera ci-après l'état « 2009 » de ce travail collectif.

Par ailleurs, la Commission se tient régulièrement informée de la progression des outils et démarches propres à améliorer la convergence des données produites par les différentes sources, au-delà des spécificités de chacune d'elles.

Données nationales

En 2008-2009, les sources statistiques sélectionnées par la Commission ont fait l'objet d'une exploitation actualisée pour l'ensemble des informations relatives aux actifs, à leurs activités et rémunérations, et à tout autre élément susceptible d'enrichir la connaissance de l'emploi et celle des entreprises du secteur.

Au sein des sources générales, seul le *Recensement de la population* (Insee) n'a pu être pour l'instant actualisé, les données « professions » du recensement rénové n'étant pas encore disponibles à l'Insee.

Les données sont présentées ci-après source par source⁶. A noter cependant : la création de Pôle Emploi introduit, par rapport aux rapports des années précédentes, un changement formel : les données sur l'assurance-chômage (anciennement « Unédic ») et sur les demandeurs d'emploi (anciennement « ANPE ») sont désormais regroupées sous l'intitulé commun « Pole Emploi ». La nature et le détail de ces données sont cependant parfaitement identiques à celles fournies les années précédentes.

La présentation des données est précédée :

- d'un tableau récapitulatif permettant de visualiser l'ensemble des sources mobilisées, avec mention de la dernière année pour laquelle chaque exploitation est disponible ;
- d'un bref exposé des dernières tendances évolutives observées.

⁶ Comme dans les rapports antérieurs, on trouvera en annexe 4 les caractéristiques techniques de chaque source statistique.

Tableau 1 - Le système d'information statistique sur l'emploi, la demande d'emploi et la formation continue dans le spectacle : tableau récapitulatif des sources exploitées

Sources Statistiques		Population observée (dans le cadre de la Commission)	Type de comptage	Dernière année disponible
Enquête Emploi (Insee)		Actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant à titre principal (salariés et non salariés)	Moyenne sur l'année	2007
Recensement de la population (Insee)		Actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant à titre principal (salariés et non salariés)	Comptage à une date donnée	1999
DADS (Insee)		Salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans une entreprise du spectacle	Total sur l'année	2007
Pôle Emploi	ex-Unédic	Salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 du régime De l'Assurance chômage	Total sur l'année	2008
	ex-ANPE	Demandeurs d'emploi dans un des métiers du spectacle (en fin de mois)	Comptage à une date donnée (31 décembre)	2008
Caisse des congés spectacles		Salariés intermittents ayant eu au moins un contrat (même si ils ne sont pas Indemnisés par l'Unédic)	Total sur l'année	2006
Audiens		Ensemble des salariés ayant travaillé au moins une heure Dans le spectacle (intermittents et permanents)	Total sur l'année	2007
Afdas		Salariés des entreprises du spectacle ayant bénéficié d'au moins une formation	Total sur l'année	2008
Guso		Artistes et techniciens du spectacle employés par des établissements dont le spectacle n'est pas l'activité principale	Comptage à une date donnée	2008

- **Quelques tendances évolutives à propos de l'actualisation 2009**

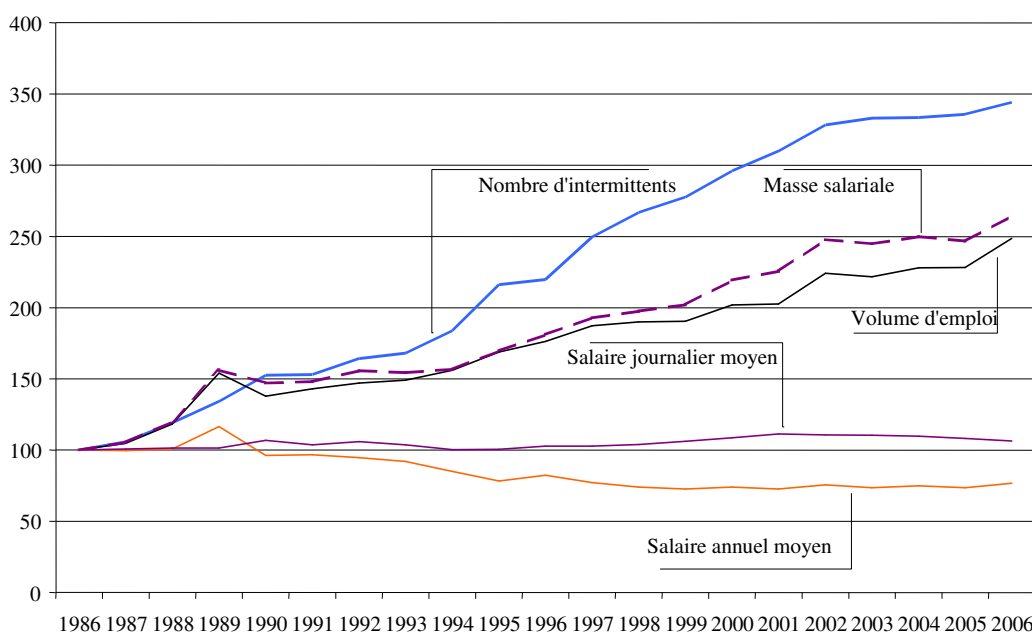
- **Concernant les salariés intermittents, leur activité et leurs revenus⁷**

Le marché du travail sur lequel évoluent les salariés du spectacle est un marché en très forte croissance depuis les années 1980 : progression continue des effectifs salariés, du nombre d'entreprises, du volume d'emploi offert et de la masse salariale.

L'examen des différents indicateurs sur les dernières années révèlent toutefois un *mouvement très net de stabilisation* de cette croissance. On observe en effet :

- Après une augmentation très soutenue jusqu'en 2002, le nombre d'intermittents continue de croître, à un rythme modéré ; ils sont 129 000 en 2006.
- Après une relative stabilisation entre 2002 et 2005, le volume de travail et, par suite, la masse salariale repartent à la hausse en 2006 ; plus de 8 millions d'heures ont ainsi été travaillées en 2006 et 1 700 millions d'euros ont été versés.
- En revanche, le salaire par intermittent, journalier tant qu'annuel, est stable depuis plusieurs années (autour de 13 000 euros par an et 205 euros par jour)

Graphique 1 : Evolution 1986-2006 des effectifs intermittents, du volume d'emploi, de la masse salariale et des salaires moyens journaliers et annuels (base 100 en 1986)



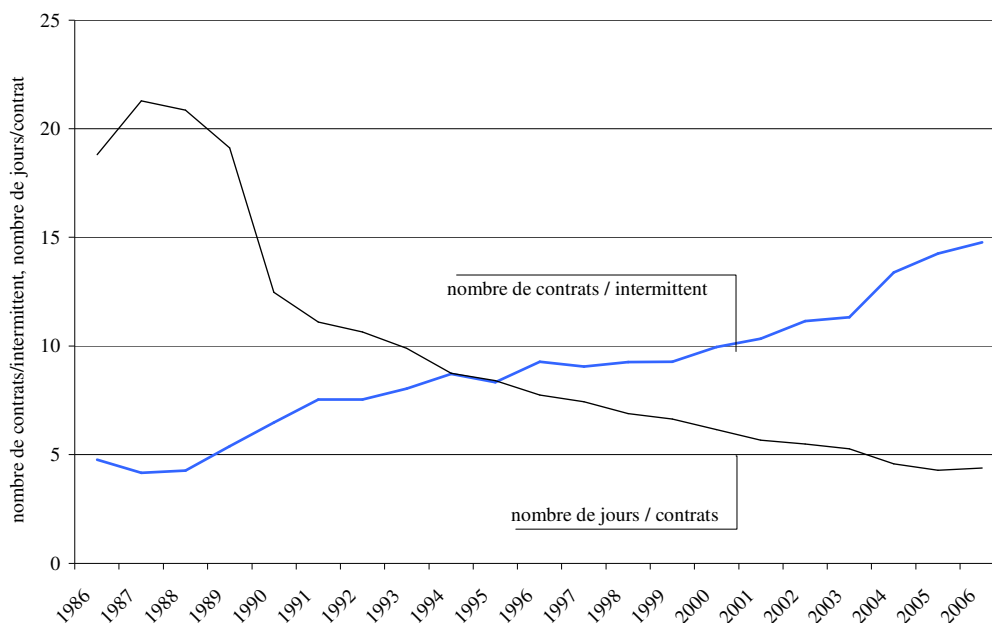
Source : CCS/Cesta/DEPS

Les contrats sont de plus en plus nombreux, indiquant que le marché du travail des intermittents du spectacle est de plus en plus flexible :

- le marché du travail repose sur près de 2 millions de contrats intermittents en 2006 : + 6 % par rapport à l'année précédente et + 73 % par rapport à 2000.
- le nombre annuel moyen de contrats par intermittent est lui aussi orienté continûment à la hausse : un intermittent du spectacle a en moyenne 14,7 contrats en 2006, contre 14,3 en 2005 et ... 4,2 en 1987) ; chaque contrat correspond à une durée de plus en plus courte : 4,4 jours en 2006 (autant qu'en 2005), 6,2 jours en 2000, 21,3 jours en 1987).

⁷ Source : Caisse des congés spectacles

Graphique 2 : Evolution 1986-2006 du nombre moyen de contrats et de la durée moyenne d'un contrat



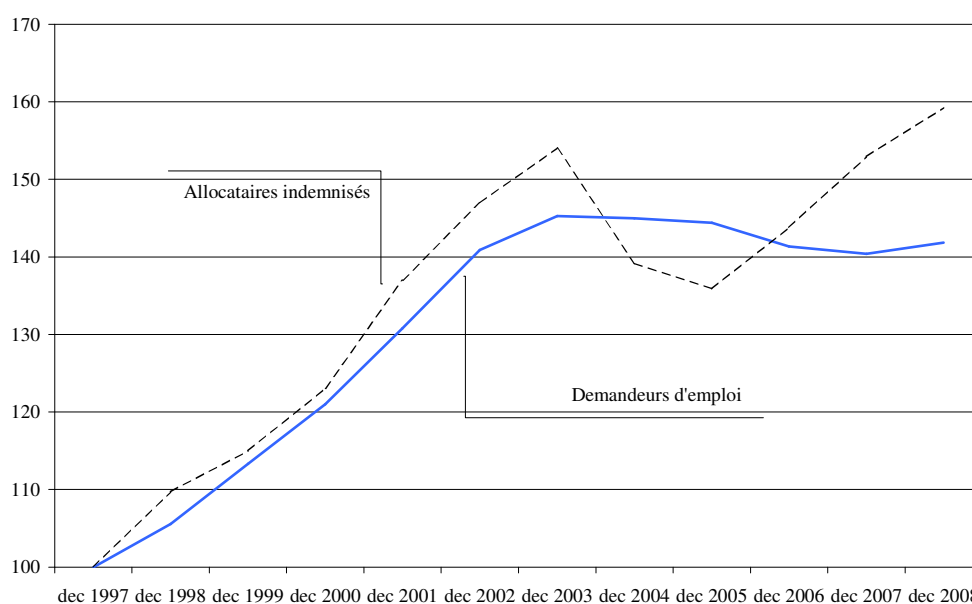
Source : CCS/Cesta/DEPS

➤ **Concernant le chômage et le chômage indemnisé⁸**

Le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle a augmenté continûment et avec une forte ampleur jusqu'en 2003 (+ 52 % sur la seule période 1996-2003). Depuis, le nombre de demandeurs d'emploi a légèrement diminué puis s'est stabilisé depuis 2007, autour de 136 000 (légère remontée en 2008 : + 1 %).

Les effectifs d'allocataires indemnisés au titre des deux Annexes 8 et 10 ont eux aussi progressé de façon continue (quasi doublement des effectifs mandatés au cours des dix dernières années) jusqu'en 2003 inclus – date à laquelle cette croissance s'est trouvée brusquement interrompue. Mais ce mouvement, de très faible intensité, s'est à son tour interrompu avec une nette orientation à la hausse en 2006.

Graphique 3 : Evolution 1997-2008 du nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle et des effectifs d'allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 (base 100 en 1997)



Source : Pôle Emploi

⁸ Source : Pôle Emploi.

- **Enquête Emploi (Insee)**

Champ : Ensemble des actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (salariés et non-salariés)

Selon les résultats de l'Enquête Emploi 2007, environ 127 000 actifs (indépendants + salariés, intermittents + permanents) exercent une profession de l'audiovisuel ou du spectacle vivant en 2007.

Tableau 2 – Nombre d'actifs occupant une profession du spectacle en 2007

	Nombre d'actifs occupés
Professions du spectacle	127 000
<i>Artistes des spectacles</i>	<i>54 000</i>
Artistes de la musique et du chant	33 000
Artistes dramatiques	13 000
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	8 000
<i>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles</i>	<i>73 000</i>
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	12 000
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	13 000
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés et indépendants)	33 000
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	7 000
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif	8 000

Champ : ensemble des actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (salariés et non-salariés), France entière.

Source : INSEE (Enquête Emploi 2007)/ DEPS

Parmi ces 127 000 actifs, on note, comme les années précédentes :

- ◆ une majorité d'hommes (72 % contre 53 % pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- ◆ une sur représentation des actifs âgés de 40 ans ou moins (55 % contre 46 % pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- ◆ parmi les salariés, la part des actifs sur CDD⁹ est beaucoup plus importante que dans l'ensemble de la population active occupée (respectivement 56% et 9%).

⁹ CDD saisonniers et non saisonniers.

- **Déclarations annuelles des données sociales (D.A.D.S.) (Insee)**

Champ : ensemble des salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans l'année dans le champ du spectacle

Pour la troisième année consécutive, l'exploitation des DADS 2007 sur le champ du spectacle a permis de dresser un panorama détaillé de l'emploi salarié dans le secteur, en soulignant les évolutions les plus significatives par rapport aux deux années antérieures.

L'emploi salarié

En 2007, 460 000 individus ont été salariés au moins une heure dans un établissement du spectacle : 58 % (265 000 personnes) dans le spectacle vivant, 50% (230 000 personnes) dans l'audiovisuel et 8% dans l'une et l'autre des deux branches.

Cet effectif global de 460 000 salariés s'inscrit un peu à la baisse par rapport à l'année 2006 (-9%), mais l'on observe en revanche une progression de la part des salariés ayant travaillé plus de 500 heures dans le spectacle (+6%).

En moyenne, les salariés ont travaillé 609 heures dans le spectacle en 2007 (687 heures dans l'audiovisuel et 457 heures dans le spectacle vivant), mais également 667 heures en moyenne en dehors de ce champ. Cette moyenne, dans les deux cas, est en progression par rapport à l'année précédente (respectivement + 14% et + 4%).

Concernant la nature des contrats, c'est toujours le CDD qui domine massivement, dans le spectacle vivant (81% de CDD) comme dans l'audiovisuel (78%).

Les volumes individuels moyens d'activité dans le spectacle sont extrêmement variables. En 2007, 41% des salariés ont travaillé plus de 500 heures dans le spectacle, ce qui correspond à une forte progression par rapport à 2006 (+ 16%). La part des salariés occupant un équivalent temps plein n'est que de 14% en moyenne : 17% dans l'audiovisuel et 9% dans le spectacle vivant.

43% des salariés ont également travaillé hors spectacle en 2007 (37% dans l'audiovisuel et 49% dans le spectacle vivant) – proportion qui a doublé depuis 2005.

Au total, la moitié des salariés a réalisé au moins 1/3 de son activité en dehors du spectacle en 2007 (et 10% des salariés ont réalisé plus de 99% de leur activité totale en dehors du spectacle).

Les salariés du spectacle vivant travaillant également hors spectacle ont exercé une activité dans le secteur de l'administration publique pour 42% d'entre eux. Dans l'audiovisuel, ce sont les services aux entreprises (comptabilité, informatique, études, ...) qui constituent le principal employeur hors spectacle (41%).

Les DADS renseignent également sur la (ou les) profession(s) exercée(s) par les salariés repérés (PCS à 4 positions). Bien que devant être considérée avec une certaine précaution (elle est déclarative et n'est renseignée de façon obligatoire que pour les employeurs ayant plus de 20 salariés), cette variable permet de repérer les professions artistiques¹⁰ et technico-artistiques¹¹ du spectacle, ainsi que les professions non spécifiques du spectacle.

On observe ainsi que 53 % des salariés du spectacle exercent au moins une profession spécifique du spectacle en 2007 et 63 % exercent au moins une profession ne relevant pas du spectacle¹² ; 43% des salariés exercent au moins deux professions.

Dans le spectacle, 47% des heures travaillées sont le fait d'artistes et de techniciens des spectacles : 51% dans le spectacle vivant, 43% dans l'audiovisuel.

¹⁰ Il s'agit des artistes de la musique et du chant (354B), des artistes dramatiques (354 C), des artistes de la danse (354 E), des artistes du cirque et des spectacles divers (354 F).

¹¹ Il s'agit des directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles (353B), des cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles (353C), des assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (465B), des ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel (637C) et des indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif (227A).

¹² Un même salarié peut exercer plusieurs professions.

Les artistes réalisent 23% du volume horaire du spectacle vivant et 7% de celui de l'audiovisuel. Les cadres, techniciens et ouvriers du spectacles produisent 28% du volume de travail du spectacle vivant et 37% de celui de l'audiovisuel.

Quant aux professions non spécifiques du spectacle exercées dans les établissements de l'audiovisuel et du spectacle vivant, il s'agit principalement des professions de journaliste et cadre de l'édition, d'animateur socioculturel et de loisirs, d'agent et hôtesse d'accueil, d'employé administratif.

La répartition de la masse salariale brute fait apparaître, comme les années précédentes, de très fortes inégalités : la moitié des salariés a perçu 5% des salaires bruts en 2007 et 10% des salariés se sont partagés près de la moitié de la masse salariale totale.

Ici encore, les moyennes recouvrent de sensibles disparités internes. Ainsi, dans la production de films pour le cinéma et la télévision, la concentration du volume d'activité et de salaire (10% des salariés ont réalisé près de 70% du volume de travail et perçu 60% de la masse salariale) est beaucoup plus marquée que dans le secteur de la projection de films cinématographiques (où 10% des salariés ont réalisé 35% du volume d'heures travaillées et perçu 21% de la masse salariale).

Dans le spectacle vivant, les écarts les plus importants relèvent du secteur des activités diverses et services annexes aux spectacles, dans lequel 10% des salariés réalisent 55% du temps de travail annuel et reçoivent 55% des salaires distribués.

Une typologie des salariés du spectacle

Une analyse statistique a permis d'identifier cinq catégories de salariés du spectacle en 2007 :

- ❖ *Type 1* : les salariés ayant travaillé moins de 100 heures dans le spectacle et moins de 800 heures hors spectacle (29%). Ce sont des salariés peu insérés sur le marché du travail en général, plutôt jeunes (40% de moins de 25 ans). Ils n'ont travaillé que dans un seul établissement du spectacle (87%), sur CDD.
- ❖ *Type 2* : les salariés ayant travaillé moins de 100 heures dans le spectacle mais plus de 800 heures hors spectacle (9%). Ils sont un peu plus âgés en moyenne. Eux aussi n'ont travaillé que dans un seul établissement du spectacle (87%).
- ❖ *Type 3* : les salariés ayant travaillé entre 100 et 500 heures dans le spectacle (21%). Plus du quart d'entre eux (27%) ont travaillé dans 3 établissements du spectacle ou davantage. La moitié des salariés de cette catégorie a travaillé plus de 200 heures dans le spectacle (et 10% plus de 440 heures).
- ❖ *Type 4* : les salariés ayant travaillé entre 500 et 1 600 heures dans le spectacle (24%). Plus du tiers d'entre eux ont travaillé dans 3 établissements du spectacle ou davantage. La moitié des salariés de cette catégorie a travaillé plus de 770 heures dans le spectacle (et 10% plus de 1 400 heures).
- ❖ *Type 5* : les salariés ayant travaillé plus de 1 600 heures dans le spectacle (17%). Ils sont âgés de 40 ans en moyenne. Ils n'ont travaillé que dans un seul établissement du spectacle (85%). La moitié des salariés de cette catégorie a travaillé plus de 1 820 heures dans le spectacle (et 10% plus de 2 060 heures). Ils sont majoritairement en CDI (10%, cependant, n'ont eu que des CDD).

Les établissements du spectacle

Les 460 000 salariés repérés en 2007 ont travaillé dans près de 35 000 établissements du spectacle (+ 2,5% par rapport à 2006), parmi lesquels plus des 2/3 relèvent du spectacle vivant.

Le profil des établissements varie assez sensiblement dans chacune des deux branches du spectacle.

Dans l'audiovisuel, 61% des établissements sont des SARL (15% seulement, des associations). Les établissements comptent, en moyenne, 10 salariés. Cette moyenne recouvre des disparités importantes : par exemple, les établissements du secteur de l'édition de chaînes généralistes comptent une moyenne de 155 salariés en 2007, alors que ceux de l'édition d'enregistrements sonores n'en comptent que 4 en moyenne.

Dans le spectacle vivant, les établissements sont en moyenne de plus petite taille. Plus des ¾ des établissements sont des associations (77%) et comptent moins de 3 salariés. Des variations s'observent, ici aussi, selon le secteur, mais de moindre ampleur que dans l'audiovisuel : 3 salariés en moyenne dans les activités artistiques, et 9, par exemple, dans la gestion de salles de spectacle.

- **Pôle Emploi - les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10**

Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

Sur l'ensemble de l'année 2008, un peu plus de 107 000 allocataires ont été indemnisés au titre des annexes 8 et 10, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'inscrit en rupture des deux années précédentes (en 2006 et 2005) où s'observait au contraire une légère baisse des effectifs d'allocataires indemnisés.

En 2008, le montant total des prestations versées s'élève à un peu moins de 1,2 milliards d'euros et le montant total des cotisations encaissées à 225 millions d'euros. Les prestations versées ont ainsi diminué de 2,9 % par rapport à 2007, après une hausse de 1,1 % enregistrée l'année précédente. Le montant des cotisations encaissées est inchangé par rapport à 2007, après cinq années de hausse soutenue et ininterrompue.

Le déséquilibre entre prestations versées et cotisations encaissées demeure très marqué en 2008, mais il s'inscrit toutefois en léger recul depuis 2007.

Tableau 3 - Allocataires indemnisés dans le cadre des annexes 8 et 10 du règlement général de l'Assurance chômage de 2002 à 2008

	Allocataires mandatés au cours de l'année (*)	Prestations versées (**)	Cotisations encaissées (***)	Dont cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage (****)	Rapport prestations (**)/cotisations (****)
2002	Annexe 8	35 782	297		
	Annexe 10	67 526	664		
	Total	103 308	961	128	7,8
2003	Annexe 8	36 282	329		
	Annexe 10	70 072	751		
	Total	106 354	1 081	188	5,8
2004	Annexe 8	46 433	459		
	Annexe 10	58 943	711		
	Total	105 376	1 170	202	5,9
2005	Annexe 8	48 870	636		
	Annexe 10	51 169	551		
	Total	100 039	1 187	208	5,8
2006	Annexe 8	50 618	676		
	Annexe 10	48 060	533		
	Total	98 678	1 209	214	5,7
2007	Annexe 8	53 487	671		
	Annexe 10	48 736	552		
	Total	102 223	1 223	225	5,5
2008	Annexe 8	57 366	611		
	Annexe 10	50 244	577		
	Total	107 610	1 188	225	5,3

Allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année.

*(**) Prestations versées au titre de l'assurance chômage en millions d'euros (hors ASF et AGS).*

*(***) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage et de l'AGS en millions d'euros (y compris l'ASF jusqu'en 2000).*

*(****) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage en millions d'euros.*

Champ : allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 du Règlement Général de l'Assurance Chômage, France entière.

Source : Pôle Emploi

Parmi les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2008 (voir tableau 4 ci-dessous), on note :

- ♦ une très forte majorité d'hommes (68 % contre 50 % pour l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage), et cette caractéristique est plus marquée encore parmi les allocataires relevant de l'annexe VIII (70 %) ;
- ♦ une majorité de moins de 40 ans (57%), également plus marquée parmi les allocataires de la même annexe (61 %).

Tableau 4 - Répartition des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2008, par sexe et par âge (en %)

	Annexe 8			Annexe 10			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
< 25 ans	4	5	4	2	4	3	3	5	4
25-39 ans	56	59	57	46	54	49	52	56	53
40-49 ans	28	26	28	32	28	31	30	27	29
50-59 ans	11	10	10	17	12	16	14	11	13
>= 60 ans	1	1	1	2	1	2	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre d'allocataires	30 331	12 779	43 110	25 270	13 592	38 862	55 601	26 371	81 972

Lecture : 30 331 hommes allocataires sont indemnisés au 31 décembre 2008 au titre de l'annexe 8. Parmi eux, 4 % ont moins de 25 ans. Champ : Allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 du Règlement Général de l'Assurance Chômage, France entière. Source : Pôle Emploi

Point sur les Fonds d'Etat¹³

Comme l'année précédente, les traitements statistiques réalisés par la Direction des Statistiques de Pôle Emploi ont permis de suivre l'évolution du nombre de bénéficiaires des Fonds spécifiques et d'appréhender les mobilités entre les deux systèmes d'indemnisation en place (Assurance chômage et Fonds spécifiques).

En 2008, près de 14 500 personnes ont été indemnisées au moins une journée par ces Fonds (voir tableau 5 ci-après). Cet effectif est en recul par rapport à l'année précédente, que l'on considère les bénéficiaires au 31 décembre ou les mandatés sur l'année. Les dépenses de l'Etat suivent en conséquence le même mouvement de décroissance.

Tableau 5 – Fonds spécifique provisoire, Fonds transitoire, Fonds de professionnalisation et de solidarité : nombre de bénéficiaires et dépenses de l'Etat, de 2004 à 2008

Année	Nombre de bénéficiaires Au 31 décembre (1)	Nombre de mandatés (2)	Dépenses en millions d'€
2004 (3)	1 445	2 328	5,78
2005 (4)	7 329	17 328	64,00
2006 (4)	6 507	23 323	119,60
2007 (5)	3 186	20 857	77,50
2008 (5)	2 024	14 435	31,70

(1) Allocataires indemnisés au 31/12 au titre des allocations des Fonds. Source pôle emploi (FNA)

(2) Allocataires indemnisés au moins une journée au titre de l'année. Source Pôle emploi (FNA)

(3) Fonds spécifique provisoire

(4) Fonds spécifique provisoire et Fonds transitoire

(5) Fonds transitoire et Fonds de professionnalisation et de solidarité (donnée provisoire) – Source Pôle emploi

¹³ Les données ci-dessous sont extraites du rapport *Fonds de professionnalisation et de solidarité – Année 2008 et 2009 (premiers éclairages)* élaboré sous la direction de M. Michel Lagrave et remis aux partenaires sociaux lors de la réunion du CNPS du 12 novembre 2009.

Si l'on considère, ensemble, les deux régimes d'indemnisation – Assurance chômage et Fonds -, ce sont plus 100 000 personnes qui ont été indemnisées (au moins une journée) au cours de l'année 2008 (voir tableau 6 ci-après). Une très forte majorité d'entre elles (86%) l'ont été par la seule Assurance chômage - proportion en progression par rapport à l'année 2007 (+ 9%). Les passages entre Assurance chômage et Fonds d'Etat concernent à peine 13% des bénéficiaires.

Tableau 6 – Les mandatés (1) au cours de l'année 2008, suivant la succession des régimes d'indemnisation et l'annexe

Succession des régimes d'indemnisation (2)	Annexe (3)	Effectif	%
A – Assurance-chômage seule	Annexe 8	48 797	47,0
	Annexe 10	39 085	37,7
	Annexe 8 et 10	1 501	1,4
	Total AC seule	89 383	86,1
B – Fonds seuls	Technicien	632	0,6
	Artiste	667	0,6
	Technicien et artiste	1	0,0
	Total Fonds seuls	1 300	1,3
C – ASSURANCE-CHOMAGE ET FONDS	Annexe 8	4 648	4,5
	Annexe 10	7 896	7,6
	Annexes 8 et 10	579	0,6
	Total AC et Fonds	13 123	12,6
TOTAL A + B + C	Annexe 8	54 077	52,1
	Annexe 10	47 648	45,9
	Annexes 8 et 10	2 081	2,0
	TOTAL	103 806	100,0

(1) Il s'agit des allocataires indemnisés au moins une journée au titre de l'année

(2) Sont distingués les allocataires qui n'ont été indemnisés que par l'Assurance chômage, ceux qui ne l'ont été que par le Fonds (FT ou FPS) et ceux qui ont été indemnisés par l'Assurance chômage et par le Fonds. Un allocataire qui aurait été indemnisé par l'Assurance chômage, le Fonds, puis à nouveau par l'Assurance chômage, compte parmi ces derniers.

(3) Pour le Fonds (FT ou FPS) « annexe 8 » correspond aux techniciens, « annexe 10 » aux artistes.

Source Pôle emploi, DSEP, Fichier National des Assédic, exploitation de juin 2009.

Le suivi statistique permet également de connaître le devenir des allocataires sortis des Fonds en 2008 (voir tableau 7 ci-après).

A la sortie des Fonds d'Etat, plus de 80% des intermittents retrouvent l'assurance-chômage (les annexes 8 et 10 pour la plupart d'entre eux). Cependant, 19% n'ont plus aucun droit.

Les Fonds assurent donc une mission de transition, avec réintégration dans l'assurance-chômage pour la très grande majorité des personnes concernées. Le pourcentage de personnes réintégrant l'assurance-chômage est analogue à celui observé pour l'année 2007 et supérieur à celui de 2006 (74%).

Tableau 7 – Le devenir des allocataires sortis du Fonds transitoire ou du Fonds de professionnalisation et de solidarité pour l’année 2008

Type de droit	Régime du nouveau droit (1)	Effectif (2)	Délai entre la sortie et l’entrée dans le nouveau droit (en jours)
Fonds	Technicien	13	58
	Artiste	22	29
	Ensemble	35	40
Assurance-chômage	Annexe 8	3 406	53
	Annexe 10	6 617	27
	Autres régimes	143	149
	Ensemble	10 166	37
Aucun droit (3)	Annexe 8	1 230	-
	Annexe 10	1 232	-
	Ensemble	2 462	-
TOTAL		12 663	

(1) *Ou du dernier droit, s’il n’y a pas de droit suivant*

(2) *En cas de sorties multiples, seule la dernière sortie a été retenue (12 663 contre 12 785).*

(3) *Source Pôle emploi – DSEP, Fichier national des Assédic, mis à jour sur juin 2009*

• **Pôle Emploi - les demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant**

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à Pôle Emploi en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8¹⁴

Au 31 décembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant¹⁵ est de près de 137 000. Il est en augmentation de 1 % par rapport à l'effectif enregistré un an plus tôt précédente, indiquant une reprise du mouvement de croissance continu des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle observé depuis les années 1990 et interrompu en 2007 (voir tableau ci-dessous et graphique ci-après).

Comme les années antérieures, les artistes de la musique et du chant constituent, de loin, la catégorie professionnelle la plus représentée (environ un quart des demandeurs d'emploi du spectacle).

Tableau 8 - Nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle au 31 décembre 2008 et évolution depuis le 31 décembre 2006

Code Rome	Métier recherché	Nombre de demandeurs d'emploi			Evolution	
		Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007 (en %)	Entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 (en %)
21211	Artistes dramatiques	21 341	21 577	21 677	1,1	0,5
21212	Artistes de la musique et du chant	33 662	32 908	32 970	-2,2	0,2
21213	Artistes de la danse	6 794	6 793	6 804	0,0	0,2
21214	Artistes du cirque et du music-hall	4 374	4 255	4 295	-2,7	0,9
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	10 758	10 746	10 727	-0,1	-0,2
21216	Animateurs présentateurs	2 636	2 461	2 410	-6,6	-2,1
21217	Présentateurs de modèles	271	252	251	-7,0	-0,4
	Ensemble des métiers artistiques (21211 à 21217)	79 836	78 992	79 134	-1,1	0,2
21221	Professionnels du son	10 781	10 725	10 577	-0,5	-1,4
21222	Professionnels de l'image	7 166	7 129	7 297	-0,5	2,4
21223	Professionnels de l'éclairage	5 050	5 194	5 370	2,9	3,4
21224	Professionnels du décor et des accessoires	8 585	8 519	8 845	-0,8	3,8
21225	Professionnels du costume et de l'habillement	2 387	2 341	2 372	-1,9	1,3
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	1 765	1 823	1 865	3,3	2,3
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	5 251	5 368	5 523	2,2	2,9
21231	Professionnels de la production de spectacles	14 735	14 608	15 110	-0,9	3,4
21232	Agents de promotion des artistes	741	698	695	-5,8	-0,4
	Ensemble des métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	56 461	56 405	57 654	-0,1	2,2
	Ensemble des métiers du spectacle	136 297	135 397	136 788	-0,7	1,0

Lecture : au 31 décembre 2008, 21 677 artistes dramatiques étaient demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 ; ils étaient 21 577 au 31 décembre 2007, soit une hausse de 0,5 %.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à Pôle Emploi en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, France entière.

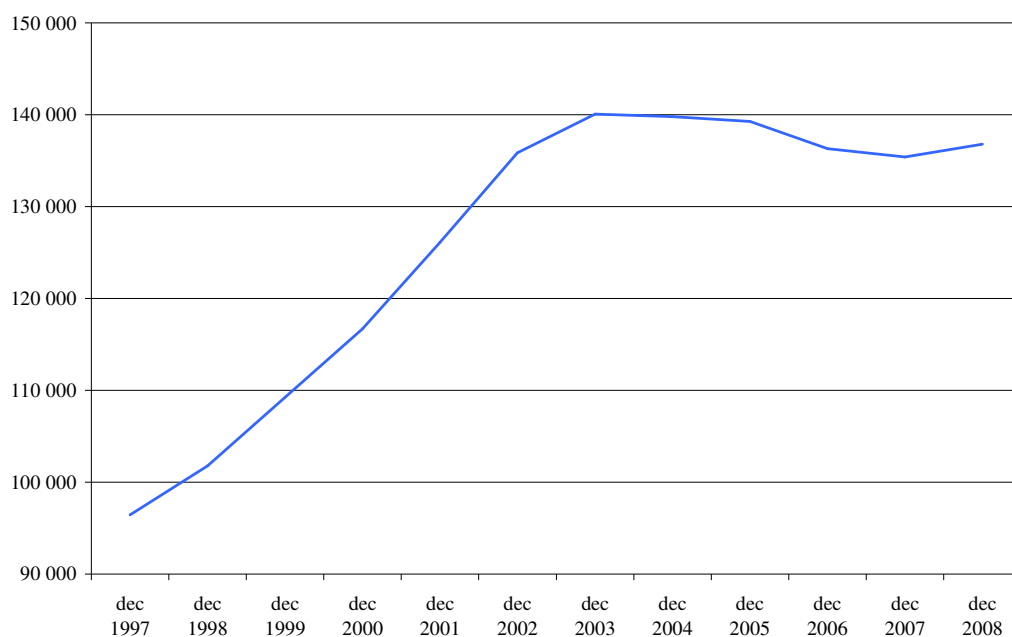
Source : Pôle Emploi - Statistiques mensuelles du marché du travail

Entre 1997 et 2002, en effet, le nombre d'inscrits dans les métiers du spectacle a connu une progression importante, enregistrant des taux de croissance annuels d'environ 7%. En 2003, un premier ralentissement s'observe, avec 3 % seulement de progression, le nombre de demandeurs d'emploi atteignant un pic de 140 000 à la fin de cette même année. En 2004 et 2005, le nombre des demandeurs d'emploi du spectacle stagne et commence même à diminuer très légèrement (respectivement - 0,2% et - 0,4% d'évolution). En 2006, la baisse est un peu plus nette, avec 2,1 % de demandeurs d'emploi en moins. La baisse ralentit en 2007 (- 0,7 %), suivie d'une légère reprise en 2008 (- 1,0 %).

¹⁴ Voir en annexe 5 le détail des catégories utilisées par Pôle Emploi.

¹⁵ Au sens des 16 codes Rome retenus dans la nomenclature des métiers, voir en annexe 5.

Graphique 4 - Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle entre 1997 et 2008



Champ : ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à Pôle Emploi en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, France entière.

Source : Pôle Emploi - Statistiques mensuelles du marché du travail

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi du spectacle, les principales tendances à la fin 2008 sont les suivantes (voir tableau 9 ci-après) :

- ◆ une très forte proportion d'hommes (65 %), en particulier dans les métiers techniques (professionnels du son, de l'image, de l'éclairage, en particulier), mais aussi dans quelques métiers artistiques comme celui de musicien (77 %). Les hommes sont très minoritaires, en revanche, dans trois métiers particuliers : les artistes de la danse (29 %), les professionnels de la coiffure et du maquillage (17 %), les professionnels du costume et de l'habillage (9%) ;
- ◆ six demandeurs sur dix ont moins de 40 ans ;
- ◆ leur niveau d'études générales est élevé : 48 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 2. Ce niveau de diplôme moyen recouvre en fait de fortes disparités selon le métier recherché : il varie ainsi de 21 % de diplômés Bac + 2 (et plus) parmi les professionnels de la coiffure et du maquillage, 29 % pour les artistes du cirque et du music hall et les professionnels de l'éclairage à 61 % pour les professionnels de l'image, 66 % pour les professionnels de la production de spectacles et 72 % pour les professionnels de la mise en scène et de la réalisation et ceux du montage, de l'image et du son ;
- ◆ près de la moitié des demandeurs résident en Île-de-France, cette concentration francilienne étant globalement plus marquée dans les métiers techniques que dans les métiers artistiques.

Tableau 9 - Caractéristiques socio-démographiques des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant au 31 décembre 2008

Code Rome	Métier recherché	Hommes (en %)	Moins de 40 ans (en %)	Bac + 2 et plus (en %)	Résidents d'Île-de-France (en %)
21211	Artistes dramatiques	50,3	53,4	51,5	57,6
21212	Artistes de la musique et du chant	76,7	53,0	37,8	30,1
21213	Artistes de la danse	28,9	69,5	45,4	41,4
21214	Artistes du cirque et du music-hall	66,5	59,6	29,1	22,4
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	62,9	51,0	71,5	70,7
21216	Animateurs présentateurs	77,8	66,2	26,6	26,8
21217	Présentateurs de modèles	31,1	76,1	39,0	69,7
	Ensemble des métiers artistiques (21211 à 21217)	62,8	55,1	46,0	43,7
21221	Professionnels du son	93,8	72,5	45,8	42,4
21222	Professionnels de l'image	83,5	66,3	60,9	57,0
21223	Professionnels de l'éclairage	90,4	64,7	29,2	35,8
21224	Professionnels du décor et des accessoires	76,0	50,7	34,3	48,9
21225	Professionnels du costume et de l'habillage	8,9	54,8	43,0	53,0
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	16,9	61,0	21,2	67,0
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	62,8	72,1	72,4	73,0
21231	Professionnels de la production de spectacles	51,6	61,6	65,8	58,4
21232	Agents de promotion des artistes	42,2	69,5	58,7	45,2
	Ensemble des métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	68,8	63,6	51,4	53,0
	Ensemble des métiers du spectacle	65,4	58,7	48,3	47,6

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, France entière

Lecture : 50,3 % des artistes dramatiques demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre 2008 sont des hommes.

Source : Pôle Emploi - Statistiques mensuelles du marché du travail

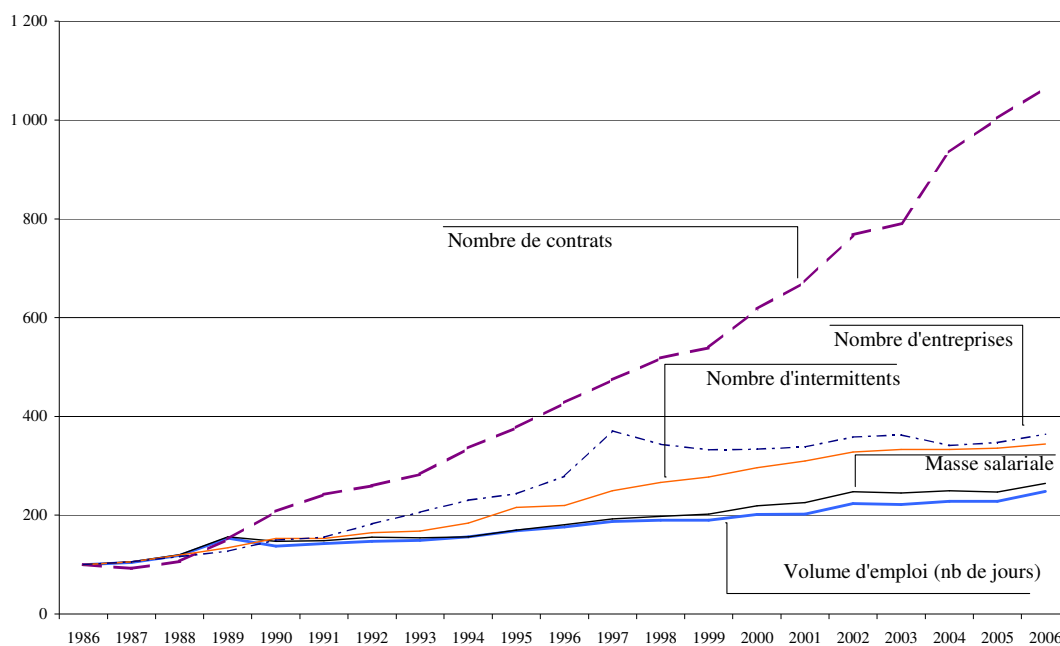
- **Caisse des congés spectacles**

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Les données de la Caisse des congés spectacles¹⁶ permettent de suivre sur longue période (ici 1986-2006) le nombre de salariés intermittents, le nombre de contrats dont ils ont bénéficié, le nombre total de jours travaillés, ainsi que les rémunérations attachées à ces contrats¹⁷.

Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents du spectacle s'est très fortement développé durant la période 1986 – 2006. Mais cette croissance remarquable est profondément déséquilibrée, comme le montre la mise en perspective des différents indicateurs disponibles : si la masse salariale et le volume d'emploi présentent une évolution « en phase » (tous deux sont multipliés par 2,5 sur la période étudiée), les effectifs des artistes et techniciens présents sur le marché, et surtout, le nombre de contrats dont ils bénéficient connaissent une évolution beaucoup plus marquée. En moins de 20 ans, le nombre d'artistes et de techniciens engagés en CDDU a été multiplié par plus de 3 tandis que le nombre de contrats a été multiplié par près de 11 (voir graphique 5 et tableau 10 ci-après).

Graphique 5 - Évolution des principales caractéristiques du marché du travail intermittent de 1986 à 2006 (base 100 en 1986)



Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Source : CCS/CESTA/DEPS

¹⁶ Les données chiffrées de la Caisse des congés spectacles citées dans le présent rapport proviennent d'une exploitation statistique spécifique des fichiers de cet organisme réalisée par le Centre de sociologie du travail et des arts (Cesta/EHESS-CNRS) à la demande du DEPS.

¹⁷ Les données relatives au volume de travail et aux rémunérations concernent ici les seuls contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles. Ne sont donc pas prises en compte les données concernant d'éventuelles activités complémentaires (emploi permanent dans ou hors spectacle, activités d'enseignement, ...) et d'éventuels autres revenus (salaires, indemnités chômage, ...).

Tableau 10 - Le marché du travail intermittent de 1988 à 2006

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Effectifs	44 629	50 276	57 243	57 364	61 583	62 966	68 900	80 971	82 432	93 533
Nombre de contrats	190 680	270 778	371 114	432 544	464 443	505 785	600 131	674 819	765 015	846 984
Volume de travail (en milliers de jours)	3 979	5 177	4 630	4 805	4 947	5 006	5 249	5 672	5 926	6 299
Masse salariale (en millions d'€ constants 2004)	778	1 013	954	961	1 010	1 002	1 016	1 100	1 175	1 251
Durée moyenne d'un contrat (en nombre de jours)	21	19	12	11	11	10	9	8	8	7
Nombre moyen de contrats par intermittent	4	5	6	8	8	8	9	8	9	9
Volume moyen de travail par intermittent	89	103	81	84	80	80	76	70	72	67
Salaire journalier moyen par intermittent (en € constants 2004)	196	196	206	200	204	200	194	194	198	199
Rémunération moyenne par intermittent (en € constants 2004)	17 436	20 152	16 670	16 754	16 402	15 910	14 752	13 587	14 252	13 372

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/1996 (en %)
Effectifs	99 968	103 996	110 914	116 180	122 963	124 796	124 947	125 808	128 914	+56%
Nombre de contrats	926 102	964 041	1 103 625	1 201 741	1 371 485	1 413 844	1 671 476	1 793 771	1 904 901	+149%
Volume de travail (en milliers de jours)	6 384	6 401	6 789	6 812	7 533	7 453	7 663	7 669	8 356	+41%
Masse salariale (en millions d'€ constants 2004)	1 281	1 311	1 422	1 463	1 608	1 588	1 621	1 600	1 716	+46%
Durée moyenne d'un contrat (en nombre de jours)	7	7	6	6	5	5	5	4	4	-43%
Nombre moyen de contrats par intermittent	9	9	10	10	11	11	13	14	15	+59%
Volume moyen de travail par intermittent	64	62	61	59	61	60	61	61	65	-10%
Salaire journalier moyen par intermittent (en € constants 2004)	201	205	209	215	213	213	212	209	205	+4%
Rémunération moyenne par intermittent (en € constants 2004)	12 818	12 606	12 823	12 596	13 077	12 728	12 974	12 720	13 311	-7%

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Source : CCS/CESTA/DEPS

Les caractéristiques socio-démographiques des salariés inscrits à la Caisse des congés spectacles confirment celles observées à partir des sources précédentes (voir tableau 11 ci-après) :

- ◆ une très forte majorité d'hommes (66 %) ;
- ◆ une population jeune comptant en moyenne 58 % de 40 ans et moins ;
- ◆ une population répartie pour moitié sur l'Île-de-France, avec de très fortes divergences selon le métier considéré : une écrasante proportion de franciliens dans certains métiers technico-artistiques comme ceux de producteur (87 %), réalisateur (70 %), créateur de costumes (85 %) ou encore, chef monteur (79 %) ; d'autres métiers très fortement implantés, au contraire, dans les autres régions de l'hexagone : ceux de musicien (69 %), de technicien vidéo (61 %) ou d'éclairagiste (63 %), par exemple.

Tableau 11 – Les caractéristiques des intermittents en 2006

	Effectifs	Hommes (en %)	40 ans et moins (en %)	Résidents en Île-de-France (en %)
animateur présentateur	212	54	56	39
artiste lyrique	2 941	49	53	42
chanteur de variétés	4 661	55	50	28
artiste chorégraphique	5 339	32	74	47
musicien	25 420	82	53	31
chef d'orchestre	306	92	24	32
comédien	21 402	52	54	55
artiste de complément	2 686	59	53	68
autre fonction artistique	4 956	61	59	36
Artistes	67 923	63	55	42
producteur salarié	457	57	33	87
directeur de production	3 161	45	49	77
réalisateur	5 973	72	41	70
assistant-réalisateur cadre	1 797	41	59	81
régisseur général	1 368	84	43	53
directeur de la photographie	2 081	90	48	72
cadreur	883	88	50	61
chef décorateur	604	66	39	71
créateur de costume	248	10	32	85
ingénieur du son	3 040	94	66	49
chef monteur	2 305	59	61	79
ingénieur de la vision	89	96	55	55
autre cadre	313	65	56	73
chef d'équipe ouvrière	672	88	32	69
chef coiffeur perruquier	170	6	31	81
Cadres	23 161	69	50	69
assistant de production	3 767	28	74	69
assistante de réalisation non cadre	1 275	47	81	77
assistant opérateur de prise de vue	2 091	78	74	66
assistant opérateur de prise de son	755	89	75	69
assistant monteur	1 924	61	81	77
assistant au décor ou au costume	2 713	38	58	60
accessoiriste	517	74	58	64
habilleur	758	4	62	53
coiffeur-maquilleur	1 193	18	63	70
technicien de vidéo	7 367	87	74	39
régisseur non cadre	5 350	80	67	47
eclairagiste	2 366	90	69	37
autre profession technicien	2 684	63	76	68
Techniciens	32 760	65	71	56
travailleur du plateau	3 634	88	64	53
travailleur du décor	963	92	52	54
autre fonction ouvrière	134	90	54	67
Ouvriers	4 731	88	61	54
autre	370	52	63	71
Ensemble	128 945	66	58	51

Lecture : en 2006, 2 941 intermittents sont artistes lyriques. Parmi eux, 49 % sont des hommes.

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Source : CCS/CESTA/DEPS

En 2006, plus de 22 000 entreprises sont recensées par la Caisse des Congés Spectacles (voir tableau 12 ci-dessous), se répartissant en 16 000 entreprises du spectacle vivant et 6 000 de l'audiovisuel. Les trois principaux secteurs sont les « activités culturelles et théâtrales » (27%), les « variétés » (24%) et la « production audiovisuelle » (16%)

Tableau 12 – Répartition des entreprises par branche en 2006 (hors Guso)

	Nombre en 2006	Part dans le spectacle (en %)	Variation 2006/1996 (en %)
Cinéma	636	3	-24
Production audiovisuelle	3578	16	+109
Télévision publique	14	0	+27
Radio télévision privée	127	1	+9
Industrie technique	710	3	-15
Studio d'enregistrements sonores	146	1	-8
Edition musicale et sonore	774	3	+95
Publicité	340	2	-41
Autre structure de l'audiovisuel	19	0	+850
Audiovisuel	6344	28	+36
Activités culturelles et théâtrales	5641	25	+13
Concerts et lyriques	1573	7	+2
Spectacles chorégraphiques	771	3	+42
Variétés	5849	26	+400
Cabaret, café-théâtre	245	1	-76
Cirque	146	1	+87
Prestations de services	440	2	0
Divers spectacles	871	4	-53
Animation socioculturelle	235	1	-68
Animation loisirs	203	1	-57
Spectacle vivant	15974	72	+29
Autres branches	22	0	-56
Autres branches	22	0	-56
Total	22340	100	+31

Lecture : en 2006, on recense 636 entreprises du cinéma (hors Guso), soit 3 % de l'ensemble des entreprises du spectacle ; en 10 ans, leur nombre a diminué de 24 %.

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / DEPS

L'appréciation du poids de chaque secteur varie très sensiblement selon que l'on considère le nombre d'entreprises ou plutôt le volume d'emploi et la masse salariale que représentent ces mêmes entreprises. Ainsi, si près des trois quarts des entreprises sont des entreprises du spectacle vivant, celles-ci ne représentent que la moitié du volume d'emploi et 40 % de la masse salariale (voir tableau 13 ci-dessous).

Tableau 13 - Répartition du volume de travail et de la masse salariale par branche d'activité des entreprises en 2006 (hors GUSO)

	Volume de travail		Masse salariale	
	En milliers de jours	Part dans le spectacle (en %)	En millions d'€ courants	Part dans le spectacle (en %)
Cinéma	748	10	1 420	13
Production audiovisuelle	1 991	26	3 200	30
Télévision publique	387	5	502	5
Radio télévision privée	125	2	189	2
Industrie technique	420	5	598	6
Studio d'enregistrements sonores	24	0	38	0
Edition musicale et sonore	92	1	153	1
Publicité	129	2	218	2
Autre structure de l'audiovisuel	2	0	3	0
Audiovisuel	3 919	50	6 321	60
Activités culturelles et théâtrales	1 482	19	1 540	15
Concerts et lyriques	357	5	419	4
Spectacles chorégraphiques	132	2	142	1
Variétés	1 062	14	1 290	12
Cabaret, café-théâtre	74	1	63	1
Cirque	58	1	56	1
Prestations de services	275	4	312	3
Divers spectacles	232	3	257	2
Animation socioculturelle	51	1	49	0
Animation loisirs	136	2	124	1
Spectacle vivant	3 857	50	4 251	40
Autres branches	3	0	5	0
Autres branches	3	0	5	0
Total	7 779	100	10 577	100

Lecture : en 2006, 748 000 jours ont été travaillés dans le cinéma, soit 10 % du volume de travail de l'ensemble du spectacle.

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

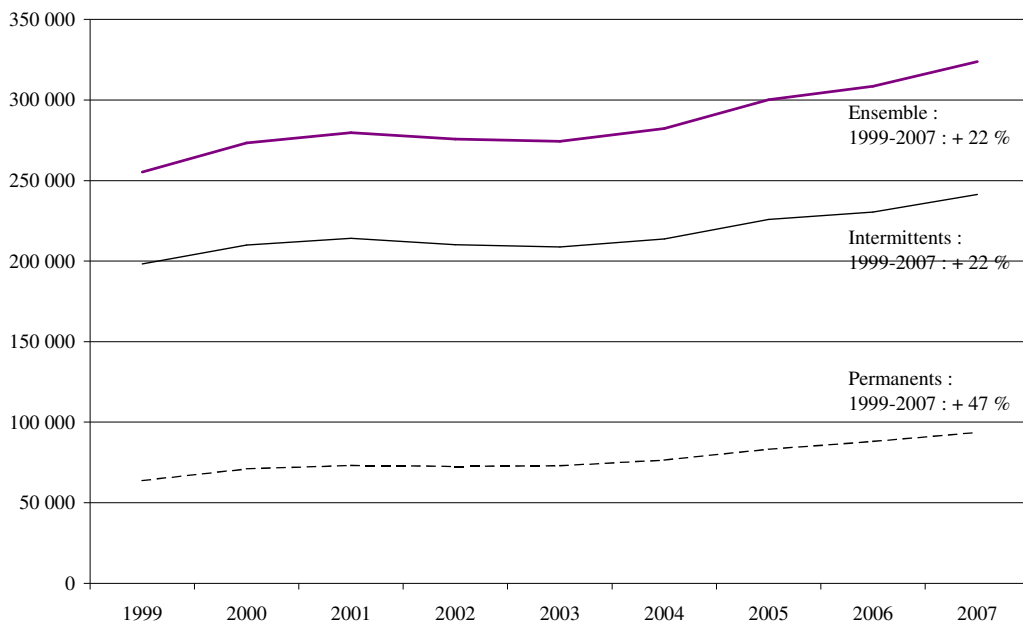
Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / DEPS

- **Audiens**

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle¹⁸

En 2007, un peu plus de 320 000 salariés ont travaillé au moins une heure dans l'une des activités du spectacle (voir tableau 14 ci-après). Parmi ces salariés, on compte 240 000 intermittents et 90 000 permanents. La somme de ces deux catégories de salariés est légèrement supérieure à l'effectif total des salariés, certains individus ayant été déclarés à la fois pour des périodes de travail en tant que permanents¹⁹ et intermittents (et en particulier dans le code NAF 923A « Activités artistiques »).

Graphique 6 – Evolution 1999-2006 du nombre de salariés intermittents et permanents (*) dans le spectacle



(*) Total dédoublonné par statut. Un salarié intermittent peut aussi avoir des périodes d'emploi en tant que salarié permanent.
 Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.
 Source : Audiens

¹⁸ Au sens des codes NAF qui figurent en annexe 5.

¹⁹ Rappelons ici que, pour les permanents, certains grands établissements de l'audiovisuel (toutes les télévisions et radios publiques notamment) ne figurent pas dans le champ Audiens. C'est aussi le cas de l'Opéra de Paris dans le spectacle vivant.

Tableau 14 - Répartition des salariés du spectacle (intermittents et permanents) selon l'activité de l'entreprise en 2007

	Effectifs		
	Intermittents	Permanents	Ensemble (**)
Spectacle vivant			
923A Activités artistiques	106 230	29 060	131 355
923B Services annexes aux spectacles	52 126	12 496	63 787
923D Gestion de salles de spectacles	16 245	6 270	22 305
923K Activités diverses du spectacle	5 230	1 481	6 681
Total Spectacle vivant (*)	136 026	48 274	178 087
Audiovisuel			
221G Edition d'enregistrements sonores	11 367	1 585	12 914
921A Production de films pour la télévision	44 412	3 927	48 035
921B Production de films institutionnels et publicitaires	29 630	4 361	33 754
921C Production de films pour le cinéma	62 643	4 156	66 512
921D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	23 948	5 697	29 385
921F Distribution de films cinématographiques	925	1 138	2 056
921G Edition et distribution vidéo	1 238	973	2 207
921J Projection de films cinématographiques	249	12 165	12 409
922A Activités de radio	7 777	4 048	11 736
922B Production de programmes de télévision	17 092	2 520	19 390
922C Diffusion de programmes de télévision	-	-	-
922D Edition de chaînes généralistes	16 123	2 555	18 599
922E Edition de chaînes thématiques	2 938	3 430	6 241
922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	35	108	142
Total Audiovisuel (*)	139 205	45 863	181 569
Total Spectacle (*) (**)	241 303	93 645	323 715
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité dans le spectacle (*)	41 933	40 961	81 935
Effectifs d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents	29 074		29 074
Manifestations occasionnelles (***)	67 868		67 868
Ensemble des effectifs déclarés à Audiens (*) (**)	292 222	133 132	410 710

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois pour un groupe d'activités.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu ayant travaillé à la fois comme intermittent et comme permanent n'est compté qu'une seule fois.

(***) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guso.).

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.

Source : Audiens

En 2007, la masse salariale globale se répartit équitablement entre intermittents et permanents. L'audiovisuel en représente les deux tiers ; son poids est légèrement plus important chez les permanents (67 %) que chez les intermittents (62 %) (voir tableau 15).

Tableau 15 - Répartition de la masse salariale globale (champ Audiens) par code NAF en 2007 (en millions d'euros)

	Masse salariale		
	Intermittents	Permanents	Ensemble
Spectacle vivant			
923A Activités artistiques	407	323	730
923B Services annexes aux spectacles	184	111	295
923D Gestion de salles de spectacles	40	69	109
923K Activités diverses du spectacle	15	11	26
Total Spectacle vivant	646	514	1 160
Audiovisuel			
221G Edition d'enregistrements sonores	23	23	46
921A Production de films pour la télévision	228	94	321
921B Production de films institutionnels et publicitaires	116	85	202
921C Production de films pour le cinéma	298	105	403
921D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	149	155	304
921F Distribution de films cinématographiques	5	38	43
921G Edition et distribution vidéo	2	32	35
921J Projection de films cinématographiques	0	155	155
922A Activités de radio	35	90	125
922B Production de programmes de télévision	101	73	174
922C Diffusion de programmes de télévision	-	-	-
922D Edition de chaînes généralistes	88	104	192
922E Edition de chaînes thématiques	21	107	129
922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0	3	3
Total Audiovisuel	1 066	1 066	2 132
Total Spectacle	1 712	1 580	3 292
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité dans le spectacle	78	406	484
Effectifs d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents	84	-	84
Manifestations occasionnelles (*)	133	-	133
Ensemble des effectifs déclarés à Audiens	2 008	1 986	3 994

(*) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guso).

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.

Source : Audiens

En ce qui concerne les entreprises, on relève qu'une écrasante majorité d'entre elles (84 %) ont employé des salariés intermittents en 2007. Mais cette part est très nettement plus élevée dans le spectacle vivant (88 % des entreprises sont dans ce cas) que dans l'audiovisuel (74 %).

Tableau 16 - Nombre d'entreprises dans le spectacle en 2007

	Nombre d'entreprises		
	Intermittents (*)	Permanents (**)	Total (***)
Spectacle vivant			
923A Activités artistiques	11 898	4 724	13 350
923B Services annexes aux spectacles	2 095	1 184	2 436
923D Gestion de salles de spectacles	583	362	672
923K Activités diverses du spectacle	364	166	441
Total Spectacle vivant	14 940	6 436	16 899
Audiovisuel			
221G Edition d'enregistrements sonores	824	249	914
921A Production de films pour la télévision	989	593	1 115
921B Production de films institutionnels et publicitaires	1 480	885	1 736
921C Production de films pour le cinéma	1 423	823	1 624
921D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	686	511	834
921F Distribution de films cinématographiques	21	123	129
921G Edition et distribution vidéo	74	57	103
921J Projection de films cinématographiques	26	705	711
922A Activités de radio	143	461	516
922B Production de programmes de télévision	320	249	382
922C Diffusion de programmes de télévision	-	-	-
922D Edition de chaînes généralistes	19	14	19
922E Edition de chaînes thématiques	68	65	85
922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	3	9	10
Total Audiovisuel	6 076	4 744	8 178
Total Spectacle	21 016	11 180	25 077
Entreprises d'autres NAF déclarant une activité principale dans le spectacle (***)	2 038	2 424	3 747
Nombre d'entreprises du spectacle	23 054	13 604	28 824
Entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents	610		610
Manifestations occasionnelles (****)	308 246		308 246

Note : la notion d'entreprise s'entend au sens du SIREN.

(*) Nombre d'entreprises déclarant des intermittents

(**) Nombre d'entreprises déclarant des permanents

(***) Nombre d'entreprises dédoublonnées : une entreprise déclarant à la fois des intermittents et des permanents n'est comptée qu'une seule fois.

(****) Sont comptabilisées dans ce champ les manifestations occasionnelles déclarées par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents. Pour une même entreprise, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'exercice traité. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guso).

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.

Source : Audiens

- **Guso**

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant

Rappel : mis en place à la fin de l'année 1999, le Guso est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2004 pour tout employeur d'artiste ou de technicien dont le spectacle vivant n'est pas l'activité principale²⁰ (exemple : cafés-restaurants, particuliers, collectivités, etc).

Les statistiques issues de cette source permettent d'appréhender un pan souvent important (et jusqu'alors peu connu) de l'activité des professionnels du spectacle.

Depuis fin 1999, quelque 445 600 employeurs se sont inscrits au Guso. Sur cet ensemble d'employeurs inscrits, 90 000 ont effectué au moins une déclaration en 2008. Le secteur associatif a représenté près de la moitié de ces employeurs « actifs » (47 %), les particuliers, plus d'un quart (26 %), les autres catégories d'employeurs occupant une place beaucoup plus modeste (sociétés industrielles ou commerciales : 11 % ; structures de droit public : 10 %).

²⁰ La notion d'activité principale est à considérer du point de vue du code NAF (Nomenclature d'Activité Française) et non de la détention d'une licence d'entrepreneur de spectacle, laquelle est obligatoire lorsqu'une structure organise plus de 6 séances annuelles.

Tableau 17 - Répartition des employeurs actifs, des déclarations et de la masse salariale selon le code juridique en 2008

	Employeurs actifs		Déclarations		Masse salariale	
	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble	En milliers d'€	% de l'ensemble
- Artisans	273	0,3	1 939	0,3	360	0,2
- Commerçants	2 024	2,3	14 842	2,5	2 610	1,7
Artisans, commerçants	2 297	2,6	16 781	2,8	2 969	1,9
- Associations loi 1901 et assimilées	41 425	46,1	282 639	46,7	68 111	44,5
- autres associations	590	0,7	1 560	0,3	442	0,3
Associatif	42 015	46,8	284 199	46,9	68 553	44,8
Particuliers	23 073	25,7	49 894	8,2	12 603	8,2
- Autres sociétés	519	0,6	4 763	0,8	981	0,6
- Professions libérales	178	0,2	1 358	0,2	460	0,3
- SA	1 989	2,2	32 368	5,3	8 777	5,7
- SARL	7 112	7,9	93 970	15,5	21 176	13,8
Sociétés industrielles ou commerciales	9 798	10,9	132 459	21,9	31 394	20,5
- Administrations de l'Etat	147	0,2	606	0,1	174	0,1
- Collectivités territoriales	5 494	6,1	82 068	13,5	25 207	16,5
- Etablissements publics	3 561	4,0	27 638	4,6	8 868	5,8
- Autres	6	0,0	65	0,0	20	0,0
Structures de droit public	9 208	10,3	110 377	18,2	34 268	22,4
- Autre forme juridique	1 389	1,5	3 114	0,5	803	0,5
- Comités d'entreprise	1 606	1,8	7 285	1,2	2 166	1,4
- Forme juridique inconnue	0	0,0	0	0,0	0	0,0
- Mutuelles	200	0,2	733	0,1	179	0,1
- Organismes de protection sociale	54	0,1	204	0,0	53	0,0
- Syndicats (hors copropriétés)	144	0,2	586	0,1	174	0,1
- Syndicats de copropriétés	24	0,0	45	0,0	8	0,0
Autres	3 417	3,8	11 967	2,0	3 382	2,2
Ensemble	89 808	100,0	605 677	100,0	153 170	100,0

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant, France entière.

Lecture : en 2008, le Guso répertorie 23 073 particuliers employeurs actifs d'artistes et techniciens du spectacle vivant, soit 25,7 % de l'ensemble des employeurs actifs. Ils ont établi 49 894 déclarations, soit 8,2 % de l'ensemble des déclarations pour un montant de 12,6 millions d'euros.

Source : Guso

Plus du tiers des employeurs n'ont effectué en 2008 qu'une seule déclaration et un peu moins des deux tiers en ont établi moins de cinq dans l'année.

Le salaire moyen par déclaration s'est élevé à 253 euros en 2008 (255 € en 2006), ce qui représente au total une masse salariale de près de 153 millions d'euros.

A lui seul, le secteur associatif représente près de la moitié des déclarations (47 %) et de la masse salariale (45 %), tandis que les particuliers ne représentent que 8 % des déclarations et des salaires. Les sociétés industrielles ou commerciales représentent chacune environ 21 % des salaires versés et 22 % des déclarations.

Les 606 000 contrats déclarés au Guso en 2008 correspondent pour la plupart à des emplois d'artistes (89 % contre 11 % seulement pour les techniciens). Parmi ceux-ci, les artistes de la musique (musiciens, chanteurs, chefs d'orchestre) représentent, à eux seuls, les trois quarts des déclarations (voir tableau 18 ci-après).

Tableau 18- Répartition par type d'emploi occupé en 2008

	Nombre de déclarations	% de l'ensemble
Artiste de variété	25 677	4
Chanteur	93 513	15
Chef d'orchestre	5 542	1
Comédien	39 934	7
Danseur	33 850	6
Musicien	342 197	56
Artistes	540 713	89
Cadre	8 915	1
Technicien	56 049	9
Techniciens & cadres	64 964	11
Total Emplois	605 677	100

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant, France entière.

Lecture : en 2008, 25 677 contrats d'artistes de variétés ont été déclarés, composant 4 % de l'ensemble des déclarations effectuées auprès du Guso.

Source : Guso

- **Afdas**

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

En 2008, 70 000 personnes travaillant dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel ont suivi un stage de formation dans le cadre de l'Afdas, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente, succédant à trois années de hausse déjà sensible (+ 11% entre 2005 et 2006, + 24 % en 2007) .

La répartition de ces stagiaires est la suivante :

- ◆ permanents du spectacle vivant : 20 %
- ◆ permanents de l'audiovisuel : 56 %
- ◆ intermittents artistes interprètes ou musiciens : 12 %
- ◆ intermittents techniciens de l'audiovisuel : 7 %
- ◆ intermittents techniciens du spectacle vivant : 6 %

A l'exception des intermittents techniciens de l'audiovisuel qui sont moins nombreux à avoir suivi une formation (- 12 % par rapport à 2007), la progression du nombre de personnes touchées par la formation est importante dans chacune des catégories énumérées ci-dessus. Elle l'est tout particulièrement parmi les intermittents artistes (+ 49 %) et techniciens du spectacle vivant (+ 44 %).

La répartition des stages selon le domaine de formation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chez les permanents, les formations les plus fréquentes sont plutôt des formations "généralistes" (informatique, bureautique, sécurité, langues, PAO, multimédia), à l'exception des permanents du spectacle vivant au sein desquels 24% ont suivi une formation relevant du spectacle vivant. Chez les intermittents, trois types de formations sont sur-représentées : les formations artistiques, les formations relatives à l'audiovisuel et les formations linguistiques.

Tableau 19- Répartition des stagiaires selon la nature de la formation suivie en 2008

	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Spectacle vivant	Audiovisuel & cinéma		
Informatique, bureautique, comptabilité	12%	18%	4%	16%
Audiovisuel	3%	25%	18%	18%
Langues	7%	8%	18%	10%
Formation artistique	6%	1%	30%	9%
Encadrement, Développement personnel, Communication	4%	9%	2%	7%
Sécurité, secourisme	22%	8%	6%	9%
PAO, CAO, Multimédia	5%	4%	5%	4%
Spectacle vivant	24%	1%	8%	7%
Autres	17%	26%	10%	21%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Effectifs	14 121	39 184	16 671	69 976

Lecture : en 2008, 14 121 permanents du spectacle vivant ont suivi une formation. Parmi, eux, 6 % ont suivi une formation artistique.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Source : AFDAS

Les caractéristiques socio-démographiques des stagiaires 2008 sont les suivantes :

- ◆ les hommes (53 %) sont un peu plus nombreux que les femmes à suivre une formation, surtout parmi les intermittents ; parmi les permanents du spectacle vivant, les femmes sont légèrement sur-représentées (51 %) ;

- ◆ les moins de 35 ans représentent 38 % des stagiaires ;
- ◆ 70 % des stagiaires résident en Île-de-France ; les franciliens représentent 86 % des permanents de l'audiovisuel et du cinéma mais 38 % des permanents du spectacle vivant.

Tableau 20 – Les caractéristiques des stagiaires selon leur statut en 2008 (en %)

	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Spectacle vivant	Audiovisuel & cinéma		
Hommes	49	53	56	53
Moins de 35 ans	41	35	40	38
Résidents en Île-de-France	38	86	59	70

Lecture : Parmi les permanents du spectacle vivant en 2008, 49 % des stagiaires sont des hommes.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Source : AFDAS / DEPS

En 2007, près de 23 000 entreprises du spectacle ont cotisé pour le dispositif de formation professionnelle de l'AFDAS. Parmi elles, 13 000 environ relèvent du spectacle vivant (dont près de 10 000 dans le seul secteur des activités artistiques) et près de 8 000 de l'audiovisuel et du cinéma.

Tableau 21 – Répartition des entreprises cotisantes par code NAF en 2008

	Nombre d'entreprises	Cotisations (en milliers d'€)	
		Ensemble	dont intermittents du spectacle
923A Activités artistiques	9 954	15 856	8 773
923B Services annexes aux spectacles	2 043	6 049	3 457
923D Gestion de salles de spectacles	488	2 220	630
923K Activités diverses du spectacle	258	264	161
Ensemble des entreprises avec un code NAF lié au spectacle vivant	12 743	24 388	13 021
Autres codes NAF	3 030	6 005	4 294
Ensemble de la branche Spectacle vivant	15 773	30 393	17 315
221G Edition d'enregistrements sonores	169	249	321
921A Production de films pour la télévision	836	5 188	4 072
921B Production de films institutionnels et publicitaires	1 355	4 020	2 241
921C Production de films pour le cinéma	1 324	9 005	6 911
921D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	662	6 740	2 699
921 F Distribution de films cinématographiques	100	629	20
921G Edition et distribution vidéo	126	708	66
921J Projection de films cinématographiques	711	2 890	3
922A Activités de radio	545	6 478	634
922B Production de programmes de télévision	354	4 001	2 287
922D Edition de chaînes généralistes	10	6 958	999
922E Edition de chaînes thématiques	46	2 417	241
922 F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	6	848	6
Ensemble des entreprises avec un code NAF lié au cinéma ou à l'audiovisuel	6 244	50 132	20 499
Autres codes NAF	1 366	13 446	2 500
Ensemble de la branche Cinéma & audiovisuel	7 610	63 577	22 999
Ensemble du spectacle	23 383	93 970	40 314

Lecture : en 2008, 9 954 entreprises relèvent des activités artistiques ; ce secteur a versé 15,9 millions d'euros de cotisations, dont 8,8 millions au titre des intermittents.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Source : AFDAS

Les entreprises cotisantes sont plutôt de petite taille, 93% d'entre elles comptant moins de dix salariés en 2007 (voir tableau 22 ci-dessous). Cette caractéristique est toutefois plus marquée encore dans la branche du spectacle vivant.

Tableau 22 – Répartition des entreprises cotisantes selon la taille en 2008 (en %)

	Entreprises de...		Ensemble
	moins de 10 sal.	10 sal. et plus	
Spectacle Vivant	15 079	694	15 773
Cinéma & Audiovisuel	6 719	891	7 610
Ensemble du spectacle	21 798	1 585	23 383

Lecture : en 2008, on dénombre 15 079 entreprises de moins de dix salariés dans le spectacle vivant cotisant à l'AFDAS.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Source : AFDAS

Données régionales

• **Déclarations annuelles des données sociales (D.A.D.S.) (Insee)**

Champ : ensemble des salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans l'année dans le champ du spectacle

Tableau 23 - Les effectifs de salariés travaillant dans le champ du spectacle en 2007 et leur évolution par rapport à 2006, selon les régions

Nombre de salariés en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	Nombre de salariés en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	
RP	Ile-de-France	181496 -7%	109093 -5%	266872 -8%	Ouest	Pays de la Loire	3751 1%	14891 -3%	18237 -3%	
Bassin parisien	Champagne-Ardenne	1221 6%	4508 2%	5630 2%		Bretagne	3479 1%	13082 -2%	16162 -1%	
	Picardie	1214 -2%	5739 -2%	6890 -2%		Poitou-Charentes	3337 17%	7947 4%	11170 8%	
	Haute-Normandie	1340 1%	6353 0%	7613 0%	Sud-Ouest	Aquitaine	4138 -12%	13481 -2%	17291 -5%	
	région Centre	2007 1%	10407 0%	12256 0%		Midi-Pyrénées	3617 3%	13694 4%	16882 3%	
	Basse-Normandie	1254 26%	6246 2%	7401 5%		Limousin	924 -4%	3120 -3%	4029 -3%	
	Nord	Bourgogne	1101 13%	6128 -2%	7187 0%	Centre-Est	Rhône-Alpes	11967 6%	30687 -2%	41146 -1%
		Nord-Pas-de-Calais	5117 -1%	12416 -2%	16892 -3%		Auvergne	1003 10%	5174 -20%	6038 -17%
Est	Lorraine	2517 3%	8451 -5%	10801 -4%	Méditerranée	Languedoc-Roussillon	2194 -12%	13671 -5%	15664 -7%	
	Alsace	3086 -6%	5955 -5%	8801 -6%		Provence-Alpes-Côte d'Azur	8604 -29%	26566 -1%	34316 -10%	
	Franche-Comté	1146 4%	5478 0%	6576 1%		Corse	944 6%	693 -14%	1606 -4%	
DOM				DOM		3174 6%	4387 16%	7451 11%		

Tableau 24 - Le volume de travail salarié (en nombre d'heures travaillées dans l'année) dans le champ du spectacle en 2007 et son évolution par rapport à 2006, selon les régions

Nombre d'heures travaillées en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	Nombre d'heures travaillées en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	
RP	Ile-de-France	114 176 864 5%	49 768 063 3%	163 944 927 4%	Ouest	Pays de la Loire	2 072 182 4%	4 885 809 6%	6 957 991 5%	
Bassin parisien	Champagne-Ardenne	858 141 3%	1 305 069 4%	2 163 210 3%		Bretagne	2 082 888 3%	3 870 610 5%	5 953 498 5%	
	Picardie	818 956 2%	1 657 108 -1%	2 476 064 0%		Poitou-Charentes	1 418 887 -5%	2 274 198 6%	3 693 085 2%	
	Haute-Normandie	1 005 187 12%	2 196 065 2%	3 201 252 5%	Sud-Ouest	Aquitaine	2 699 464 2%	4 854 210 -2%	7 553 674 -1%	
	région Centre	1 349 639 2%	2 770 610 1%	4 120 249 1%		Midi-Pyrénées	2 302 088 0%	4 443 202 3%	6 745 290 2%	
	Basse-Normandie	944 215 23%	1 790 316 4%	2 734 531 10%		Limousin	768 744 3%	881 938 3%	1 650 682 3%	
	Nord	Bourgogne	926 477 12%	2 103 800 1%	3 030 277 4%	Centre-Est	Rhône-Alpes	6 793 627 4%	10 529 337 4%	17 322 964 4%
		Nord-Pas-de-Calais	2 694 575 1%	4 090 140 0%	6 784 715 1%		Auvergne	726 704 0%	1 341 450 -8%	2 068 154 -5%
Est	Lorraine	2 173 621 3%	2 968 267 8%	5 141 888 6%	Méditerranée	Languedoc-Roussillon	1 802 766 -12%	4 002 212 -2%	5 804 978 -5%	
	Alsace	2 588 641 -1%	2 568 911 1%	5 157 552 0%		Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 856 357 -7%	9 799 828 6%	14 656 185 1%	
	Franche-Comté	800 441 6%	1 628 492 7%	2 428 933 7%		Corse	647 590 6%	269 431 -8%	917 021 1%	
DOM				DOM		3 101 400 4%	1 803 511 11%	4 904 911 7%		

Tableau 25 - Le nombre d'établissements employant des salariés dans le champ du spectacle en 2007 et son évolution par rapport à 2006, selon les régions

Nombre d'établissements en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	Nombre d'établissements en 2007 (et variation 2006-2007) en...		Audiovisuel	Spectacle vivant	Ensemble du spectacle	
Bassin parisien	Île-de-France	5 792 4%	6 650 2%	12 442 3%	Ouest	Pays de la Loire	238 6%	1 252 3%	1 490 3%	
	Champagne-Ardenne	79 1%	274 3%	353 3%		Bretagne	296 1%	1 106 0%	1 402 0%	
	Picardie	99 5%	437 0%	536 1%		Poitou-Charentes	163 0%	675 7%	838 5%	
	Haute-Normandie	110 9%	492 -1%	602 1%	Sud-Ouest	Aquitaine	275 -3%	1 371 -1%	1 646 -1%	
	région Centre	158 -3%	765 1%	923 0%		Midi-Pyrénées	276 -1%	1 365 1%	1 641 1%	
	Basse-Normandie	112 15%	391 4%	503 6%		Limousin	59 -5%	266 0%	325 -1%	
	Bourgogne	119 1%	576 1%	695 1%	Centre-Est	Rhône-Alpes	698 2%	2 575 3%	3 273 3%	
	Nord	Nord-Pas-de-Calais	216 2%	844 3%		1 060 3%	Auvergne	90 1%	427 -6%	517 -5%
	Est	Lorraine	131 8%	520 -1%	651 1%	Méditerranée	Languedoc-Roussillon	247 1%	1 296 3%	1 543 2%
		Alsace	140 10%	450 9%	590 9%		Provence-Alpes-Côte d'Azur	538 1%	2 080 5%	2 618 4%
Franche-Comté		74 1%	391 3%	465 2%	Corse		51 19%	82 -9%	133 0%	
DOM	DOM	191 5%	261 23%	452 14%						

- **Pôle Emploi - salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 & 10**

Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

Tableau 26 - Allocataires de l'Assurance chômage indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31/12/2008

	Annexe 8		Annexe 10		Ensemble	
	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen
11 Ile-de-France	25 474	37	14 387	39	39 861	38
21 Champagne-Ardenne	232	38	369	41	601	39
22 Picardie	434	38	431	41	865	39
23 Haute-Normandie	444	38	465	41	909	40
24 Centre	818	38	1 047	40	1 865	39
25 Basse-Normandie	365	38	490	39	855	39
26 Bourgogne	411	39	559	41	970	40
31 Nord-Pas-de-Calais	890	36	867	37	1 757	37
41 Lorraine	350	37	631	39	981	38
42 Alsace	573	37	484	40	1 057	38
43 Franche-Comté	262	39	284	41	546	40
52 Pays-de-la-Loire	1 168	37	1 909	39	3 077	39
53 Bretagne	1 088	38	1 317	40	2 405	39
54 Poitou-Charentes	751	37	747	41	1 498	39
72 Aquitaine	1 094	39	1 676	40	2 770	40
73 Midi-Pyrénées	1 174	39	2 531	40	3 705	40
74 Limousin	152	38	242	40	394	39
82 Rhône-Alpes	2 725	37	3 532	39	6 257	38
83 Auvergne	312	39	626	41	938	40
91 Languedoc-Roussillon	1 202	40	2 665	41	3 867	41
93 Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 872	38	3 289	40	6 161	39
94 Corse	89	38	87	42	176	40
97 Guadeloupe	35	36	21	44	56	39
97 Guyane	15	36	6	45	21	39
97 La Réunion	116	37	129	39	245	38
97 Martinique	64	38	71	45	135	42
Ensemble	43 110	38	38 862	40	81 972	39

Champ : ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10, France entière.

Lecture : en 2008, l'Île-de-France compte 25 474 salariés intermittents indemnisés au titre de l'annexe 8 ; ils ont en moyenne 37 ans.

Source : Pôle Emploi

- **Pôle Emploi - demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle**

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à Pôle Emploi en catégories 1,2,3,6,7 ou 8²¹

Tableau 27 – répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle par région

	Nombre de demandeurs d'emploi	% de l'ensemble
Île-de-France	65 143	47,6
Champagne-Ardennes	1 017	0,7
Picardie	1 440	1,1
Haute-Normandie	1 669	1,2
Centre	2 951	2,2
Basse-Normandie	1 526	1,1
Bourgogne	1 545	1,1
Nord	3 222	2,4
Lorraine	1 697	1,2
Alsace	1 697	1,2
Franche-Comté	952	0,7
Pays de Loire	5 009	3,7
Bretagne	4 144	3,0
Poitou	2 257	1,6
Aquitaine	4 897	3,6
Midi-Pyrénées	6 314	4,6
Limousin	693	0,5
Rhône-Alpes	10 236	7,5
Auvergne	1 502	1,1
Languedoc-Roussillon	6 404	4,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 650	7,8
Corse	324	0,2
DOM-TOM	1 499	1,1
France entière	136 788	100,0

Champ : demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à Pôle Emploi en catégories 1,2,3,6,7 ou 8, France entière.

Lecture : en 2008, l'Île-de-France dénombre 65 143 demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle, soit 47,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en France.

Source : Pôle Emploi - Statistiques mensuelles du marché du travail

²¹ Voir en annexe 5 le détail des catégories de demandeurs d'emploi utilisées par Pôle emploi.

- **Caisse des congés spectacles**

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Tableau 28 - Répartition des salariés intermittents selon la région de résidence en 1994 et 2006

	Salariés intermittents en 1994		Salariés intermittents en 2006	
	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble
Alsace	796	1,2	1 803	1,4
Aquitaine	1 257	1,8	3 807	3,0
Auvergne	516	0,8	1 351	1,0
Basse-Normandie	517	0,8	1 304	1,0
Bourgogne	729	1,1	1 601	1,2
Bretagne	1 246	1,8	3 532	2,7
Centre	1 206	1,8	2 927	2,3
Champagne-Ardenne	436	0,6	966	0,7
Corse	85	0,1	260	0,2
DOM-TOM et autres	950	1,4	2 155	1,7
Franche-Comté	422	0,6	910	0,7
Haute-Normandie	807	1,2	1 621	1,3
Ile-de-France :	43 507	63,8	65 528	50,8
<i>Paris</i>	25 326	37,1	35 514	27,5
<i>Hors Paris</i>	18 181	26,7	30 014	23,3
Languedoc-Roussillon	1 957	2,9	5 021	3,9
Limousin	253	0,4	648	0,5
Lorraine	679	1,0	1 625	1,3
Midi-Pyrénées	1 445	2,1	4 952	3,8
Nord-Pas-de-Calais	1 038	1,5	3 001	2,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 439	5,0	8 901	6,9
Pays-de-la-Loire	1 624	2,4	4 370	3,4
Picardie	686	1,0	1 481	1,1
Poitou-Charentes	721	1,1	2 224	1,7
Rhone-Alpes	3 872	5,7	8 983	7,0
France entière	68 188	100,0	128 974	100,0

Champ : ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Lecture : en 2006, l'Île-de-France dénombre 65 528 salariés intermittents ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles, soit 50,8 % de l'ensemble.

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / DEPS

Tableau 29 - Répartition du nombre d'entreprises par région de l'entreprise en 2006 (hors GUSO)

	Nombre d'entreprises	% de l'ensemble
Alsace	380	1,7
Aquitaine	777	3,5
Auvergne	305	1,4
Basse-Normandie	241	1,1
Bourgogne	370	1,7
Bretagne	748	3,3
Centre	536	2,4
Champagne-Ardenne	237	1,1
Corse	97	0,4
DOM-TOM et autres	188	0,8
Franche-Comté	218	1,0
Haute-Normandie	358	1,6
Ile-de-France :	9 546	42,7
<i>Paris</i>	5 508	24,7
<i>Hors Paris</i>	4 038	18,1
Languedoc-Roussillon	1 084	4,9
Limousin	171	0,8
Lorraine	323	1,4
Midi-Pyrénées	984	4,4
Nord-Pas-de-Calais	575	2,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 717	7,7
Pays-de-la-Loire	816	3,7
Picardie	330	1,5
Poitou-Charentes	455	2,0
Rhone-Alpes	1 884	8,4
France entière	22 340	100,0

Champ : ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année, France entière.

Lecture : en 2006, l'Île-de-France dénombre 6 546 entreprises employant des salariés sous contrat déclaré auprès de la Caisse des congés spectacles, soit 42,7 % de l'ensemble.

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / DEPS

- **Audiens**

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle²²

Tableau 30 - Répartition des effectifs par région d'implantation de l'entreprise

	Spectacle vivant (*)	Audiovisuel (*)	Ensemble du spectacle (selon la NAF) (*)	Autres activités du spectacle (***)	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (****)	Ensemble du spectacle (*)
Alsace	4 420	1 610	5 833	1 812	423	2 095	8 759
Aquitaine	8 857	1 656	10 350	3 713	752	5 085	17 249
Auvergne	4 516	597	4 987	2 076	141	2 800	8 791
Basse-Normandie	4 354	569	4 844	2 752	51	2 106	8 509
Bourgogne	4 174	568	4 709	1 777	217	2 812	8 485
Bretagne	9 332	2 280	11 259	2 763	1 216	4 787	17 002
Centre	8 793	1 384	10 066	2 064	15	5 041	15 142
Champagne-Ardenne	3 350	428	3 733	1 278	49	2 292	6 634
Corse	558	519	1 047	331	76	141	1 469
Franche-Comté	2 910	311	3 189	1 837	94	1 403	5 797
Haute-Normandie	4 444	580	4 972	1 271	130	2 135	7 624
Île-de-France	82 432	157 800	216 379	26 812	18 894	20 003	247 213
Languedoc-Roussillon	10 381	1 334	11 536	5 083	222	7 614	20 103
Limousin	2 170	352	2 516	673	15	1 698	4 489
Lorraine	4 125	1 812	5 804	2 340	491	2 863	10 024
Midi-Pyrénées	10 047	1 992	11 667	4 524	570	7 364	19 862
Nord	8 531	2 247	10 254	2 666	1 044	3 752	15 592
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 947	6 061	25 170	7 579	2 326	8 566	37 376
Pays de Loire	11 104	2 621	13 373	3 896	1 037	6 538	21 003
Picardie	4 557	430	4 946	1 137	293	2 512	8 119
Poitou-Charentes	6 096	1 763	7 772	3 026	272	3 839	13 215
Rhône-Alpes	19 430	6 206	24 502	7 038	1 910	8 545	3 559
Monaco	79	223	301	-	85	4	378
Outre-mer	1 031	383	1 401	173	34	719	2 138
Etranger ou non renseigné	59	29	88	74	123	258	543
Ensemble (*) (**)	178 087	181 569	323 715	81 935	29 074	67 868	410 710

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois par région.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par région d'implantation : un individu déclaré par deux entreprises ayant le même code NAF mais n'étant pas implantés dans la même région n'est comptabilisé qu'une seule fois

(***) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(****) Sont comptabilisés dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guso).

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.

Lecture : en 2007, 82 432 salariés intermittents et permanents ont travaillé au moins une heure dans le spectacle en Île-de-France.

Source : Audiens

²² Au sens des codes NAF qui figurent en annexe 5.

Tableau 31 - Répartition des entreprises par région d'implantation

	Spectacle vivant	Audiovisuel	<i>Ensemble du spectacle (selon la NAF)</i>	Autres activités du spectacle (*)	Ensemble du spectacle	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (**)
Alsace	319	88	407	92	499	13	4 526
Aquitaine	788	192	980	177	1 157	20	16 503
Auvergne	259	59	318	86	404	5	6 962
Basse-Normandie	234	67	301	78	379	4	5 496
Bourgogne	356	73	429	93	522	4	5 661
Bretagne	687	221	908	164	1 072	13	16 876
Centre	504	112	616	116	732	2	12 623
Champagne-Ardenne	201	50	251	59	310	5	5 354
Corse	67	46	113	24	137	3	915
Franche-Comté	202	42	244	69	313	5	3 254
Haute-Normandie	323	74	397	74	471	4	5 037
Île-de-France	5 314	5 186	10 500	996	11 496	400	50 772
Languedoc-Roussillon	1 010	195	1 205	208	1 413	11	27 615
Limousin	172	46	218	34	252	1	3 455
Lorraine	262	81	343	105	448	10	7 913
Midi-Pyrénées	931	190	1 121	190	1 311	12	23 271
Nord	499	163	662	117	779	12	9 546
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 568	425	1 993	328	2 321	25	32 872
Pays de Loire	753	157	910	189	1 099	11	23 799
Picardie	309	54	363	72	435	6	5 820
Poitou-Charentes	420	123	543	124	667	2	9 334
Rhône-Alpes	1 648	501	2 149	339	2 488	37	28 853
Monaco	4	7	11	0	11	2	4
Outre-mer	65	21	86	11	97	2	1 737
Etranger ou non renseigné	4	5	9	2	11	1	48
Ensemble	16 899	8 178	25 077	3 747	28 824	610	308 246

(*) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(**) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guso).

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle, France entière.

Lecture : en 2007, 5 314 entreprises du spectacle vivant sont implantées en Île-de-France.

Source : Audiens

- **Guso**

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant

Tableau 32 - Répartition des déclarations et des employeurs actifs par région

	Employeurs actifs		Déclarations	
	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble
Alsace	1 090	1,2	8 179	1,4
Aquitaine	4 985	5,6	30 849	5,1
Auvergne	2 348	2,6	13 057	2,2
Basse-Normandie	2 007	2,2	9 170	1,5
Bourgogne	2 449	2,7	11 060	1,8
Bretagne	6 143	6,8	30 840	5,1
Centre	4 373	4,9	24 499	4,0
Champagne-Ardenne	1 986	2,2	10 403	1,7
Corse	156	0,2	1 315	0,2
DOM-TOM	156	0,2	3 180	0,5
Franche-Comté	1 105	1,2	5 837	1,0
Haute-Normandie	1 478	1,6	8 719	1,4
Île-de-France	9 104	10,1	101 879	16,8
Languedoc-Roussillon	7 001	7,8	65 255	10,8
Limousin	1 321	1,5	6 119	1,0
Lorraine	2 700	3,0	15 598	2,6
Midi-Pyrénées	7 903	8,8	56 122	9,3
Nord-Pas-de-Calais	2 741	3,1	17 915	3,0
Pays de Loire	8 881	9,9	48 282	8,0
Picardie	1 836	2,0	10 437	1,7
Poitou-Charentes	3 551	4,0	18 879	3,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 955	7,7	59 786	9,9
Rhône-Alpes	9 509	10,6	48 048	7,9
Étranger	29	0,0	233	0,0
Monaco	1	0,0	16	0,0
Ensemble	89 808	100,0	605 677	100,0

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant, France entière.

Lecture : en 2008, 9 104 employeurs actifs en Île-de-France (dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant) ont employé des artistes et techniciens du spectacle vivant.

Source : Guso

- **Afdas**

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

Tableau 33 – Répartition régionale des stagiaires en 2008 (en %)

	Permanents		Intermittents(*)				Ensemble
	Spectacle vivant	Audiovisuel & cinéma	Artistes		Techniciens		
			Interprètes	Musiciens	Spectacle vivant	Audiovisuel & cinéma	
Alsace	3,6	2,0	1,1	1,0	3,3	1,1	2,3
Aquitaine	3,0	0,6	2,4	3,5	3,1	1,4	1,5
Auvergne	1,2	0,1	0,6	2,4	1,0	0,2	0,5
Basse Normandie	2,1	0,2	0,6	1,4	1,6	0,3	0,8
Bourgogne	1,8	0,3	0,6	0,6	1,0	0,5	0,7
Bretagne	3,6	1,2	1,7	4,6	5,0	1,5	2,1
Centre	1,9	0,2	1,2	3,4	1,8	1,1	0,9
Champagne-Ardennes	1,6	0,2	0,3	0,3	0,7	0,1	0,5
Corse	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1
DOM TOM	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Franche Comté	1,2	0,4	0,4	0,3	1,0	0,2	0,6
Haute Normandie	2,5	0,7	0,6	0,8	1,4	0,3	1,1
Île-de-France	37,9	85,9	64,9	33,7	36,3	79,9	69,9
Languedoc Roussillon	4,8	0,5	3,1	11,2	4,4	1,0	2,1
Limousin	0,6	0,3	0,2	0,1	0,7	0,1	0,3
Lorraine	1,2	0,5	0,7	1,1	0,6	0,3	0,7
Midi-Pyrénées	1,9	0,6	3,8	7,1	5,0	1,5	1,6
Nord Pas-de-Calais	5,2	1,1	2,0	2,9	6,0	0,7	2,3
Pays de Loire	5,0	1,0	2,5	5,8	6,4	0,9	2,3
Picardie	1,5	0,2	0,5	0,8	0,8	0,6	0,5
Poitou Charentes	2,9	0,2	1,5	1,8	1,1	1,8	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	1,3	5,4	8,1	9,5	3,3	4,0
Rhône-Alpes	7,3	2,5	5,8	9,2	9,0	2,9	4,3
France entière	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Lecture : en 2008, parmi les permanents du spectacle vivant, 37,9 % des stagiaires résident en Île-de-France.

Source : AFDAS

Tableau 34 – Répartition régionale des entreprises cotisantes en 2008

	Entreprises du spectacle vivant		Entreprises du cinéma & audiovisuel		Entreprises du spectacle	
	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble	Nombre	% de l'ensemble
Alsace	334	2,1	99	145,6	433	1,9
Aquitaine	728	4,6	203	3,5	931	4,0
Auvergne	262	1,7	73	2,4	335	1,4
Basse Normandie	237	1,5	68	1,4	305	1,3
Bourgogne	344	2,2	89	0,6	433	1,9
Bretagne	624	4,0	210	4,6	834	3,6
Centre	481	3,0	111	3,4	592	2,5
Champagne-Ardenne	192	1,2	48	0,3	240	1,0
Corse	65	0,4	39	0,1	104	0,4
DOM TOM	25	0,2	7	0,1	32	0,1
Franche Comté	191	1,2	45	0,3	236	1,0
Haute Normandie	297	1,9	69	0,8	366	1,6
Île-de-France	4 785	30,3	4 566	33,7	9 351	40,0
Languedoc Roussillon	1 003	6,4	176	11,2	1 179	5,0
Limousin	139	0,9	45	0,1	184	0,8
Lorraine	246	1,6	83	1,1	329	1,4
Midi-Pyrénées	898	5,7	221	7,1	1 119	4,8
Nord Pas-de-Calais	505	3,2	164	2,9	669	2,9
Pays de Loire	686	4,3	170	5,8	856	3,7
Picardie	234	1,5	60	0,8	294	1,3
Poitou Charentes	415	2,6	148	1,8	563	2,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 523	9,7	407	8,1	1 930	8,3
Rhône-Alpes	1 559	9,9	509	9,2	2 068	8,8
France entière	15 773	100,0	7 610	100,0	23 383	100,0

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation, France entière.

Lecture : en 2008, 4 785 entreprises du spectacle vivant en Île-de-France cotisent à l'AFDAS, soit 30,3 % de l'ensemble.

Source : AFDAS

Annexe 1 - Présentation de la Commission Emploi

L'article du décret n°93-724 du 29 mars 1993²³ créant le Conseil national des professions du spectacle institue en son sein une commission emploi, qui n'a fonctionné que dans les premières années qui ont suivi la création du CNPS. Cette commission est réactivée à partir de septembre 2003.

Les débats autour de la réforme de l'intermittence ont mis en lumière l'insuffisance des données économiques et sociales dans le champ du spectacle et les difficultés qui en résultent pour l'appréhension des questions d'emploi. La commission emploi a donc pour mission :

- ◆ d'établir un état des lieux des données disponibles et faire des propositions d'amélioration des systèmes d'information sur l'emploi ;
- ◆ d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'une réflexion sur les emplois et les qualifications, en liaison avec les organismes compétents et notamment les Commissions paritaires nationales emploi formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel (CPNEF-SV et CPNEF-AV);
- ◆ de mettre en place des indicateurs et réaliser des études ponctuelles en liaison avec l'Observatoire de l'emploi culturel du Département des études et de la prospective ;
- ◆ d'élaborer un cahier des charges pour l'interconnexion des fichiers sociaux.

Présidée par Claude Seibel, Inspecteur général de l'Insee, ancien Directeur de la DARES, Président du Groupe de « Prospective des métiers et qualifications » auprès du Commissariat Général du Plan, la Commission est composée :

- ◆ de représentants des organisations professionnelles membres du CNPS,
- ◆ des représentants des administrations compétentes,
- ◆ des représentants d'organismes sociaux.

Des experts du monde de la recherche et du monde professionnel sont associés aux travaux de la commission. Son secrétariat est assuré par le Département des études, de la prospective et des statistiques et la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Elle se réunit plusieurs fois par an en séance plénière. Dans l'intervalle de ces réunions, une cellule technique assure la préparation des travaux et de leur suivi. Cette cellule comprend des représentants du DEPS, de la DMDTS, des organismes producteurs de données, des deux CPNEF ainsi que les experts associés aux travaux de la Commission.

²³ A la suite de quelques modifications intervenues depuis l'automne 2003, ce texte a été réactualisé en juin 2005.

Annexe 2 - Liste des organismes membres de la Commission

Président

Claude SEIBEL, Inspecteur Général de l'Insee

Services de l'Etat

Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)

Centre national de la Cinématographie (CNC)

Direction des Médias (DDM)

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI)

Pôle Emploi

Insee (Division des salaires et des revenus d'activité)

Représentants des Collectivités Territoriales

Association des Maires de France

Association des Régions de France

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV)

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation de l'Audiovisuel (CPNEF-AV)

Organisme paritaire collecteur agréé

AFDAS

Organismes de protection sociale

AUDIENS

Caisse des congés spectacles

Organisations syndicales de salariés

FASAP-FO

F3C – CFDT

FNSAC-CGT

SFA-CGT

SNAM-CGT

SNTR-CGT

SYNPTAC – CGT

SNRT-CGT

Fédération communication et culture CFTC

CFE – CGC
SNTPCT

Organisations d'employeurs

AESPA
AFPF
ARENES
CPDO
FESAC
PRODISS
PROFEVIS
SMA
SNC
SNSP
SNES
SPI
SRGP
SRN
SYNAPSS
SYNDEAC
SYNOLYR
SYNPASE
UPF
USPA

Annexe 3 - Calendrier et ordre du jour des réunions en 2008-2009

Réunion du vendredi 12 décembre 2008

- Examen du projet de rapport 2007-2008 de la Commission
- Point sur les travaux du groupe « Observation » des Entretiens de Valois
- Projets d'études économiques sur le spectacle vivant.

Réunion du vendredi 13 mars 2009

- Perspectives d'exploitation des données du CNFPT pour la connaissance de l'emploi du spectacle dans la fonction publique territoriale
- Aspects statistiques du rapport « *Bilan sur le plan de professionnalisation et de structuration du spectacle vivant et enregistré* » (IGF/IGAS/IGAC) : intervention de M. Jean-Michel CHARPIN.

Réunion du vendredi 19 juin 2009

- Présentation du système d'information statistique de Pôle Emploi et de ses potentialités en matière de connaissance de l'emploi

Annexe 4 - Présentation des sources statistiques permettant de décrire l'emploi dans le spectacle

- **Recensement de la Population (Insee)**

Périodicité : tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; " en continu " depuis 2004.

Objectif général de la source

- Dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques.
- Connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat.
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

Méthodologie

Champ : population résidant en France

Part de la population enquêtée : ensemble de la population

Méthode : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail).
- Evaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

- **Enquête Emploi (Insee)**

Périodicité : annuelle jusqu'en 2002 ; “ en continu ” depuis 2003

Objectif général de la source

- Répartir la population entre emploi, chômage et inactivité.
- Caractériser chacune de ces trois sous-populations (actifs, chômeurs, inactifs).

Méthodologie

Champ : population de 15 ans et plus résidant en France et habitant dans un logement ordinaire.

Part de la population enquêtée : sondage au 1/300^{ème} environ.

Méthode : entretiens en face à face par enquêteur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut, existence d'une activité secondaire) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la “ profession principale ”, c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment de l'enquête. Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté déclarera le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus. A la différence du *Recensement de la population*, l'enquête Emploi fournit des renseignements sur l'exercice d'une activité secondaire (mais de façon plus agrégée que l'activité principale, NAF à 2 chiffres seulement)

- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

- Le taux de sondage (1/300^e environ) ne permet pas d'avoir des informations fiables pour des populations à faibles effectifs et notamment, d'effectuer des traitements au niveau régional.

- **Déclarations annuelles des données sociales (DADS)**

Périodicité : annuelle

Objectif général de la source

- Décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs.
- Permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier SIRENE par exemple).

Méthodologie

Champ : établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'Etat, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extra-territoriales en sont exclus.

Part de la population concernée : les DADS couvrent environ 75% de la population salariée.

Méthode : déclaration administrative remplie par l'employeur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés. Pour ces derniers, le codage PCS à 4 chiffres est obligatoire depuis 1998. Aujourd'hui, il est encore imparfaitement renseigné.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le spectacle et hors de ce secteur (pourvu qu'il reste dans le privé).
- L'entrée "activité" du domaine du spectacle est bien maîtrisée (code NAF).
- De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur du spectacle), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc)...
- On peut comparer, pour un individu donné, sa situation deux années successives.
- On peut également segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le spectacle et hors du spectacle.
- A partir de cette source, il est possible de construire un panel au 25^{ème} qui permet de suivre les trajectoires (un salarié du spectacle repéré une année N l'est-il toujours en N+1 ?).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- On ne peut pas identifier précisément l'intermittence. Celle-ci est approchée à partir du nombre d'heures travaillées.
- On maîtrise très mal la profession : le renseignement de la PCS n'est obligatoire que pour les établissements de plus de 20 salariés -limite qui exclut, pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle, environ 2/3 des salariés.
- Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année (même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois). Cette contrainte, toutefois, n'a pas d'incidence sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée.

- **Caisse des congés spectacles**

Périodicité : Annuelle (période de référence du 1^{er} avril de l'année n-1 au 31 mars de l'année n)

Objectif général de la source

Assurer la prise effective du congé payé aux artistes et techniciens du spectacle n'ayant pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les 12 derniers mois précédant la demande de congé.

Méthodologie

Champ :

- pour les entreprises : toute structure publique ou privée (à l'exception des particuliers employeurs) et notamment tous les entrepreneurs de spectacle, les sociétés de production cinématographique, de production et de communication audiovisuelle, qu'ils exercent leur activité à titre principal, accessoire ou occasionnel, et quelle que soit leur forme juridique.

- pour les salariés : ensemble des artistes et techniciens du spectacle qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur, et ce quelle que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'usage, CDD à droit commun, ...)

Méthode :

- remise d'un certificat par l'employeur au salarié et déclaration par l'employeur à la Caisse des congés spectacles.

- demande annuelle de congé formulée par le salarié accompagné de tous les certificats remis par ses employeurs.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Cette source permet de cerner au plus près l'emploi intermittent (effectifs, nombre de contrats annuels, rémunération annuelle, nombre d'employeurs, ...) et des employeurs présents sur ce marché (activité, forme juridique, ...).

- Le détail des nomenclatures utilisées par la Caisse des congés spectacles permet d'appréhender très finement le métier exercé.

- Ces données sont disponibles sur une période longue (depuis 1987).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- L'emploi permanent est exclu.

- Les données concernant l'individu sont assez limitées (pas d'information sur la formation, la composition du ménage, ...).

- **Audiens**

Périodicité : Annuelle

Objectif général de la source

- Gestion administrative et comptable d'institutions de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques (permanents et intermittents) employés par les entreprises relevant des secteurs professionnels suivants : diffusion cinématographique et audiovisuelle, radio et télévision, divers des professions du spectacle (parcs de loisirs, hôtels-café-restaurants, comités des fêtes, discothèques, agences de mannequins, ...) entreprises de communication, industries techniques, production cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant.

- ensemble des intermittents employés occasionnellement par toute entreprise ou particulier.

- les mannequins.

Méthode : données établies à partir de l'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires (DNA).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : répartition en cadres, non cadres et artistes, et entre permanents et intermittents.

Sont définis comme intermittents du spectacle les salariés cadres et non cadres, techniques et artistiques, employés en contrats à durée déterminée, dont la fonction est :

Soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours au contrats à durée déterminée d'usage est autorisé,

Soit dans la liste des emplois des annexes VIII et X au règlement de l'assurance chômage.

Les artistes, afin d'être reconnus intermittents, ne doivent pas être titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de 12 mois consécutifs ou plus.

Dans les données Audiens, un permanent est un non-intermittent.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Source la plus exhaustive sur le volume d'activité (masse salariale et nombre de personnes) dans le spectacle, regroupant intermittents et permanents.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Pas d'information détaillée sur le libellé d'emploi de l'individu.

- **Unédic**

Périodicité : mensuelle (le Fichier National des Assédic est mis à jour tous les mois à partir d'une extraction des bases opérationnelles des Assédic. Les fichiers statistiques relatifs au recouvrement sont produits tous les mois).

Objectif général de la source

- Missions principales de l'Unédic : assurer le versement des allocations chômage aux salariés privés d'emploi ; encaisser les contributions versées par les employeurs.
- Les fichiers à vocation statistique servent essentiellement à : informer régulièrement les partenaires sociaux ; établir des statistiques descriptives sur la population des allocataires ; effectuer des chiffrages ou des simulations d'évolution réglementaire.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une journée d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier 1993 et ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non indemnisés) ayant eu au moins une journée d'inscription depuis cette date ;
- ensemble des employeurs occasionnels ou permanents d'intermittents du spectacle (cotisations encaissées depuis 1999).

Méthode :

- pour le suivi des prestations : exploitation du Fichier National des Assédic ;
- pour le suivi des contributions : déclaration des employeurs (base nationale du centre de recouvrement d'Annecy et G.U.S.O pour le champ des employeurs occasionnels du spectacle vivant).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les indemnisés : le répertoire des métiers et des emplois (ROME) (pour le métier recherché par l'individu).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Identifier l'ensemble des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 (ouvriers et techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle) et 10 (artistes interprètes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle vivant).
- données disponibles sur période longue (depuis 1991)

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- pas de données sur les permanents
- pas de données sur les intermittents n'ayant pas totalisé 507 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.
- information partielle sur les emplois occupés : pas d'information sur le métier exercé (l'information porte sur le métier recherché)

- **Afdas**

Périodicité : annuelle

Objectif général de la source

- Collecte auprès des employeurs des contributions de formation professionnelle continue.
- Gestion des demandes de formation du personnel « permanent » et « intermittent » des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des entreprises dont l'activité se trouve dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs.
- ensemble des salariés employés par les entreprises des secteurs indiqués ci-dessus.

Méthode :

Données établies à partir de l'exploitation des bordereaux annuels de cotisation communiqués par les entreprises, au 28 février de chaque année, et dont l'assiette de calcul est assise sur la masse salariale de l'année précédente, décomposée en salaires « permanent », salaires « intermittent », salaires « cdd ».

Nomenclature(s) utilisée(s)

Nomenclature élaborée par l'Afdas pour ses besoins et nomenclature d'activités françaises (NAF).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Source permettant de connaître la masse annuelle des salaires versés par les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et la répartition par catégorie de salarié (« permanent », « intermittent », « CDD »).
- Permet également de connaître, à partir des données communiquées par les entreprises déclarantes, l'effectif « permanent » des structures avec la répartition homme / femme.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel ne renvoient pas toutes leurs déclarations.

- **ANPE**

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

- Missions principales de l'ANPE : favoriser la transparence du marché de l'emploi par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

Méthodologie

Champ :

Ensemble des demandeurs d'emploi, classés selon 8 catégories (fonctions de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité).

Méthode :

Entretiens individuels d'inscription dans les ANPE

Nomenclature(s) utilisée(s)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi (ROME).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Evaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers du spectacle.
- Evaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers.
- Caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- **Pas de prise en compte de l'emploi permanent.**
- Système principalement déclaratif.
- Analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée).

- **Guso**

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

Le Guso est un service de simplification administrative. Il a pour objectif :

- de simplifier les démarches des employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant,
- de garantir au salarié artiste ou technicien de spectacle vivant une meilleure protection sociale,
- de lutter plus efficacement contre le travail illégal.

Méthodologie

Champ :

Ce dispositif est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs non professionnels de spectacle vivant :

Toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :

- * n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,

- * emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du Code du Travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Méthode :

Déclaration administrative remplie par l'employeur et le salarié

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la catégorie juridique

Pour les salariés :

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Les statistiques issues du Guso nous permettent d'appréhender un vivier d'emploi artistique et technique, souvent méconnu, qui représente un pan non négligeable de l'activité professionnelle

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Annexe 5 - Approche du champ du spectacle par les nomenclatures générales : sélection de codes préconisée par la Commission

- **NOMENCLATURE PCS « Professions de l’audiovisuel et du spectacle vivant »**

PCS 2003
Artistes des spectacles 354b Artistes de la musique et du chant 354c Artistes dramatiques 354e Artistes de la danse 354f Artiste du cirque et des spectacles divers
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l’audiovisuel et des spectacles 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l’audiovisuel et des spectacles <i>465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants).</i> 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l’audiovisuel 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.

Note : les enseignants sont classés en PCS 354g « Professeurs d’art (hors établissements scolaires) ». Cette catégorie comprend l’ensemble des enseignants des disciplines artistiques, donc ceux de musique, de théâtre et de danse, mais aussi les professeurs d’arts plastiques, de dessin, ... Le choix a donc été fait de ne pas retenir cette catégorie.

- **NOMENCLATURE NAF « Activités de l’audiovisuel et du spectacle vivant »**

NAF 2003
<p>Audiovisuel</p> <p>221G Edition d’enregistrements sonores 921A Production de films pour la télévision 921B Production de films institutionnels et publicitaires 921C Production de films pour le cinéma 921D Prestations techniques pour le cinéma 921F <i>Distribution de films cinématographiques*</i> 921G <i>Edition et distribution vidéo*</i> 921J <i>Projection de films cinématographiques*</i> 922A Activités de radio 922B Productions de programmes de télévision 922D Edition de chaînes généralistes 922E Edition de chaînes thématiques 922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision</p> <p>Spectacle vivant</p> <p>923A Activités artistiques 923B Services annexes aux spectacles 923D Gestion de salles de spectacle 923K Activités diverses de spectacle (dont bals)</p>

(*) : codes rajoutés par rapport aux travaux 2003/2004 de la Commission.

- **NOMENCLATURE ROME « Métiers de l’audiovisuel et du spectacle vivant »**

<p>Métiers artistiques</p> <p>21211 Artistes dramatiques 21212 Artistes de la musique et du chant 21213 Artistes de la danse 21214 Artistes du cirque et du music-hall 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation 21216 Animateurs présentateurs 21217 Présentateurs de modèles</p> <p>Métiers technico-artistiques</p> <p>21221 Professionnels du son 21222 Professionnels de l’image 21223 Professionnels de l’éclairage 21224 Professionnels du décor et des accessoires 21225 Professionnels du costume et de l’habillage 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage 21227 Professionnels du montage de l’image et du son 21231 Professionnels de la production de spectacles 21232 Agents de promotion des artistes</p>

- **CATEGORIES UTILISEES PAR PÔLE EMPLOI POUR CLASSER LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Les personnes sans emploi immédiatement disponibles et les situations assimilées

CATEGORIE 1 - Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps.

CATEGORIE 2 - Ce sont les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel.

CATEGORIE 3 - Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les personnes avec ou sans emploi non immédiatement disponibles

CATEGORIE 4 - Ce sont les personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.(par exemple les personnes en arrêt maladie ou en action de formation)

CATEGORIE 5 - Ce sont les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.
Les personnes avec emploi, non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

CATEGORIE 6 - Ce sont les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.(par exemple, les personnes effectuant leur préavis suite à un licenciement).

CATEGORIE 7 - Personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

CATEGORIE 8 - Il s'agit des personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDD, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.